41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 31 31 JUILLET 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique théologique. — APOLOGÉTIQUE. — 1. Dom Lefebvre, *L'acte de foi,* 481. — 2. P. Rutten, *Croire,* 482. — 3. Prince d'Altora Colonna, *A ceux qui cherchent la vérité,* 483. — 4. Abbé Gidrol, *Les raisons de notre croyance,* 484. — 5. A. Eymieu, *Deux arguments pour le catholicisme,* 484. — 6. F. Dubois, *Le Problème religieux,* 485. — 7. Chesterton, *Orthodoxie,* 486. — 8. P. Jules d'Albi, *Le Catholicisme et les religions conçues par la Science moderne,* 486. — 9. G. Brunhes, *Christianisme et Catholicisme,* 486. — 10. Guibert et Chinchole, *Les Origines,* 487.

Liturgie. — Consultations diverses, 490.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — *Dictionnaire de Droit canonique,* de Villien et Magnin, 491 ; A. Bellessort, Arrigon, 493 ; P. Lhande, 495 ; comtesse de Lagrèze-Champol, A. Lütz, Mgr Cagnac, 496.

PRÉDICATION

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XIV. Nos devoirs, 385.

Pour la fête de S. Laurent. — L'Eglise et les pauvres, 388.

Pour la fête de sainte Claire. — Abnégation et foi ardente, 390.

Pour l'Assomption. — I. Le désir du ciel, 393.

Mon petit mot du Dimanche. — XXXIX. *9e Dim. après la Pentecôte :* L'intervention divine, 394. — XL. *Assomption :* La Reine du ciel, 394.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — IX. L'Eglise de Cochinchine, 395. — X. L'Irlande contemporaine, 396. — XI. Le Frère des Ecoles chrétiennes, 398.

Varia. — Le P. Daniel, apôtre des lépreux, 400.

PETIT COURRIER

Q. — J'ai à traiter une conférence de Droit canonique sur les Associations de fidèles, Confréries, etc. (Commentaire du *Codex*, c. 684-730). Pourriez-vous m'indiquer un bon auteur qui ait traité spécialement cette question en conformité avec le Code ?

R. — Un auteur qui ait spécialement traité cette question en conformité avec le Code, nous n'en connaissons pas. Voyez les Commentateurs cités souvent dans l'*Ami*. Ils sont, du reste, tous très brefs sur le point et se contentent de traduire avec plus ou moins de prolixité le texte des canons. Avant le *Codex*, vous aviez Tachy, *Traité des Confréries,* qui était bon ; vous pourriez encore le trouver en articles dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques,* années 1890-1896 ; ces dates vous indiquent qu'il en faudra contrôler tous les points d'après le Code. Quelques renseignements aussi dans Beringer, *Les Indulgences,* t. II, Paris, Lethielleux, mais remonte à 1905.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer quelques livres pour traiter le sujet suivant : « Part respective de la charité et du renoncement dans la vie chrétienne et parfaite » ?

R. — S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu ;* — S. Jean de la Croix, *Montée du Carmel ;* — Mgr Gay, *Vie et vertus chrétiennes,* 3 vol. in-12, Tours, Mame ; — *S. François de Sales directeur d'âmes,* par F. Vincent, 15 f., Beauchesne ; — Capelle, *Ames généreuses,* 15 f., Beauchesne ; — de bons chapitres dans le *Viridarium* de Busæus, 2 vol., 20 f., Lethielleux ; — voir, couv. p. 138, ce que nous avons dit du livre du P. Meynard, et tous les bons traités de la Perfection, et nombre de Vies de Saints où nous mettons en relief dans nos recensions le point de vue qui vous occupe.

Q. — J'ai à traiter une conférence sur le sujet suivant : « Des causes matrimoniales devant l'Officialité ; *processus des affaires.* » Où pourrai-je trouver quelques renseignements ?

R. — Nous ne connaissons sur ce sujet spécial aucun ouvrage paru depuis la promulgation du *Codex*. Il faut donc se reporter aux ouvrages antérieurs, en les conférant avec les can. 1960-1992, qui

traitent des affaires matrimoniales, et avec les can. 1569-1924, dont la plupart, traitant des jugements en général, ont leur application dans les causes matrimoniales. Les commentaires du Code parus jusqu'à ce jour ne vous seront pas de grande utilité. Parmi les ouvrages antérieurs, voyez Bassibey, *Le mariage devant les tribunaux ecclésiastiques ;* Péries, *Code de procédure matrimoniale.* Ces ouvrages sont épuisés, et ne se trouvent guère d'occasion. Vous avez cependant le second, en articles, dans le *Canoniste Contemporain,* années 1892 et 1893, en vente encore chez Lethielleux. Ces deux ouvrages étaient excellents en leur temps, mais ils ne sont point en tout conformes au *Codex.*

Q. — 1° Les Ermites de St-Augustin sont-ils des Chanoines réguliers ?

2° Les Chanoines réguliers jouissent-ils des mêmes privilèges que les chanoines institués par les évêques ?

R. — Ad I. Non, les Ermites de St-Augustin, ou Augustins, sont classés chaque année, par l'*Annuario Pontificio,* et à sa suite par l'*Annuaire Pontifical Catholique* de la Bonne Presse, parmi les Ordres mendiants.

Ad II. Les deux institutions n'ont actuellement rien de commun. Les Chanoines réguliers sont de véritables Ordres ou Instituts religieux. Les chanoines sont des prêtres séculiers dont le droit commun fait les auxiliaires de l'évêque dans l'administration du diocèse.

Q. — J'ai à traiter le sujet suivant : « Qu'est-ce que la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus ? N'est-elle pas une superfétation de la dévotion au Sacré-Cœur ? Quelles furent ses vicissitudes en Cour de Rome ? Est-elle légitime ? » Voudriez-vous m'indiquer une littérature à ce sujet ?

R. — Voyez l'*Ami* du 16 juillet 1914, p. 673-79, et du 12 juin 1919, p. 875-76.

Miracle du Cœur, par Fernand Génie. Préface du P. Vuillermet, O. P. — In-12 de VI-181 p., 6 f. — Paris, Editions *Spes.*

C'est un roman, œuvre d'un prêtre, professeur depuis de longues années dans un collège libre du Nord. C'est un roman d'éducation, le roman de l'amitié, des amitiés de collège quand elles sont saintes, fécondes, sanctifiantes. Et c'est à cette question de l'amitié entre jeunes gens que s'attache aussi le P. Vuillermet dans sa Préface. L'amitié, telle qu'elle nous est présentée dans le roman, est idéale sans doute : à ce degré de perfection elle est rare, mais elle n'est pas irréelle. Il y aurait une discussion à instituer là-dessus ; mais ce n'est pas le lieu ici.

Ce que personne ne discutera, c'est la merveilleuse peinture que ces pages nous tracent de la vie de collège. Scènes d'études, scènes de récréation, scènes de réfectoire, scènes de dortoir, scènes de chapelle aussi, scènes de jours de retraite, voire une scène de Conseil professoral chez M. le Supérieur : il y a là une série de tableaux achevés, vivants, vécus, de la plus pénétrante précision, du meilleur réalisme. Il y a là un type de surveillant qui mérite de devenir le Patron des surveillants, modèle de fermeté et de tendre zèle, démonstration admirable du bien qu'un surveillant peut faire dans l'exercice consciencieux de sa modeste fonction. Il y a, par contre, un Préfet de discipline qui nous semble étrangement poussé au noir. Je sais bien qu'un Préfet de discipline n'est pas un être suave par définition. Mais celui-ci abuse vraiment du droit de manquer de suavité. Il pousse ce qu'il prend pour zèle de la discipline jusqu'à l'injustice, jusqu'à l'absence totale de cœur, et de conscience ; et je ne crois vraiment pas qu'à ce degré ce type existe dans nos maisons d'éducation. Mais, ce que ce Monsieur est d'une façon habituelle, il peut arriver qu'on soit tenté de l'être d'une façon accidentelle, un jour de colère ; et à ce titre, l'exemple de ce « M. Deck » (un nom qui sonne sec) n'est pas inutile à méditer. — Je le répète : excellent livre à lire et relire par tous les éducateurs.

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
PRATIQUE — SOLIDE
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils,** à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R.C. Romans 313.

LA SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DES LAMPES ELECTRIQUES BELGICA
se recommande spécialement aux lecteurs de l'**Ami du Clergé** pour leurs achats de lampes électriques. Ils trouveront chez elle tous les systèmes de lampes 1 watt et ½ watt en hautes et basses tensions, formes poire, flammes, tubes ou sphériques, en verre clair, mat ou opalin.
Prix spéciaux sur demande au Bureau des ventes pour la France : **110, Avenue Philippe-Auguste, PARIS (XIe).**
ECONOMIE — SOLIDITÉ — DURÉE

HARMONIUMS RICHARD
PUISSANTE SONORITÉ, EXTRA-ROBUSTES
— PRIX TRÈS AVANTAGEUX. — ECRIRE VITE :
PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ St-BRIEUC

EUCHROMINE (Déposée) R. C. Seine 77.746
Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. Economique, solide et lavable. 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise. **Bronzes, Orfèvrerie, Chasublerie, Lingerie, Statues, Ameublement.**
La plus ancienne Maison, **fondée en 1580.**
Envoi des CATALOGUES sur demande
Ancienne Maison TRIOULLIER, **MONTAGNIER,** Succr
24, Rue de Grenelle, PARIS (VIIe). — R. C. Seine 72.345

HUILE Olive pure **75 f.**; de table **58 f.**; blc **52 f.** les 10 l. Savon blc 72 % 10 k. brut **33 f.** franco. **Cafés verts et cuits. Œuvre Ste-Thérèse, Marseille.** Chèq. post. 59-92.

FONDERIE DE CLOCHES

ACCORDS DES CLOCHES NEUVES AVEC LES ANCIENNES
Montures équilibre rendant les sonneries faciles
Maison recommandée. — **R. C. Montargis 87**
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES R. C. Romans 1.187
BOUGIES, CIERGES et SOUCHES en STEARINE PURE jusqu'au calibre 16.
Franco à partir de 50 fr. Régie en plus.
Renseignements, prix courant général sur demande
MOUTINOT & Cie. — Mon fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871
SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 146

La P. H. polycop. garanti, tire en couleurs toute écriture, dessins, musique, etc., tous formats, nouv. prix dep. **34 fr. Curé Teloché** (Sarthe). R. C. Le Mans 339.

41e ANNÉE (5e SÉRIE) Nº 31 31 JUILLET 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Chronique théologique

Apologétique

SOMMAIRE. — I. *L'acte de foi,* 3e édition, par dom Auguste Lefebvre. In-8 de XIII-466 p., 12 f. 75 ; Paris, André Blot, 6, rue de la Salpêtrière. — II. *Croire,* par le P. Rutten, O. P. In-12 de VIII-227 p., franco 5 fr. 50 (belges) ; Bruxelles, Société d'Etudes religieuses, 5, rue Leys. — III. *A ceux qui cherchent la vérité ; A ceux qui voudraient croire,* par le prince d'Altora Colonna de Stigliano. In-8 de 467 p. ; Paris, Plon, 8, rue Garancière. — IV. *Les raisons de notre croyance. Existence et nature de Dieu ; Existence et immortalité de l'âme ; Nécessité et insuffisance de la Religion naturelle,* par M. l'abbé J.-M. Gidrol. In-12 de 202 p., 4 fr. 50 ; Paris, Paul Lefebvre, 77, rue de Rennes. — V. *Deux arguments pour le catholicisme,* par Antonin Eymieu. In-12 de 256 p., 7 fr. ; Paris, Editions SPES, 17, rue Soufflot. — VI. *Le Problème religieux,* par F. Dubois. In-16 de 184 p. ; Tourcoing, Duvivier. — VII. *Orthodoxie,* par G. K. Chesterton, trad. par Charles Grolleau. In-16 de 236 p., 7 fr. ; Paris, L. Rouart et J. Watelin, 6, place St-Sulpice. — VIII. *Le Catholicisme et les religions conçues par la Science moderne,* par le R. P. Jules d'Albi. In-12 de 143 p. ; Tamines (Belgique), Duculot. — IX. *Christianisme et Catholicisme,* par G. Brunhes. In-12 de XXX-460 p., 12 fr. ; Paris, Beauchesne. — X. *Les Origines, Questions apologétiques,* par J. Guibert et L. Chinchole. In-8 de 640 p., 15 f. ; Paris, Letouzey, 1923.

Le problème de la foi est toujours actuel. Si, en effet, le but poursuivi par les apologistes de la religion catholique est toujours le même, puisqu'il s'agit de provoquer ou d'affermir, avec le secours de la grâce, la foi dans l'âme de l'homme, les moyens employés pour parvenir à ce but ne sont pas toujours et nécessairement identiques. Sans doute, pour se produire conformément aux lois de la psychologie surnaturelle, l'acte de foi requiert, en toute hypothèse, un jugement de crédibilité ; mais ce jugement, notre intelligence le prononce pour des raisons si diverses et notre volonté y acquiesce sous des influences si variées, que les analystes de l'acte de foi n'auront jamais épuisé, semble-t-il, la série et les aspects multiples de ces raisons et de ces influences. Le thème de l'apologétique traditionnelle, même en demeurant substantiellement identique, se prête à des variations quasi infinies...

I

Dom Lefebvre entend nous donner simplement le thème. Son livre demeure dans la tonalité des principes et laisse à d'autres ouvrages le soin de rattacher à ces principes les éléments si variés par lesquels s'achève dans l'esprit et dans le cœur des hommes l'apologétique chrétienne. L'auteur nous propose une analyse de l'acte de foi d'après la doctrine de S. Thomas d'Aquin. Il traite successivement de la nécessité de la foi, de l'objet de la foi considérée en sa raison formelle et en son motif, de la certitude et de la liberté de la foi, des préambules de l'acte de foi libre, de la révélation et de ses preuves, miracle et prophétie, de l'objet de la foi surnaturelle, de l'acte de foi surnaturelle, de la liberté de la foi surnaturelle, de la certitude de la foi surnaturelle, de la connaissance surnaturelle de l'objet de la foi. En reprenant ce rapide énoncé des matières abordées dans l'ouvrage de dom L., nous voulions attirer l'attention du lecteur sur la méthode employée. Il semble que l'auteur ait entendu tout d'abord élucider les problèmes relatifs à la foi en général avant d'aborder l'étude des questions plus spéciales relatives à la foi surnaturelle. Le sujet de la foi est déjà par lui-même si obscur qu'il est permis de se demander si ce dédoublement du problème n'aboutit pas à en doubler la difficulté ? Dans sa première partie, en effet, dom L. ne pouvait faire complètement abstraction de la foi et de l'acte de foi surnaturelle : à quoi bon, alors, y revenir encore, plus explicitement et plus directement, je le concède, mais y revenir quand même dans les derniers chapitres ? Les idées eussent certainement gagné en clarté et en logique, si on les avait exposées d'une façon immédiatement exhaustive et complète.

On retrouve avec plaisir les thèses catholiques et thomistes de la nécessité de la foi, de la certitude de la foi, de sa liberté et des preuves de la crédibilité de l'objet de la foi. Mais lorsqu'il s'agit d'expliquer la notion même de la crédibilité, il semble que dom L. ait méconnu la véritable pensée de S. Thomas. Il se produit ainsi une série de confusions, où l'esprit du lecteur s'embrouille et ne sait plus bien discerner la crédibilité du témoignage et la crédibilité de l'objet de la foi (p. 42 sq.). Rappelons que, lorsqu'il s'agit de foi divine, la question de la crédibilité du témoignage divin ne se pose pas : on ne peut que se demander si l'assertion proposée à notre foi est précisément garantie par l'autorité de ce témoignage. Les preuves qui démontrent rationnellement qu'il en est ainsi mettent en relief sa crédibilité. Et cette crédibilité peut se définir : « l'aptitude que pos-

sèdent certaines vérités à être crues, par le fait que des signes certains les montrent à notre raison comme étant révélées de Dieu. » Telle est la définition qu'en donne le P. Garrigou-Lagrange dans son *De Revelatione,* t. I, p. 520. Et cette définition est très exacte. Elle montre la confusion qui règne en l'esprit de dom L. « La crédibilité, écrit ce dernier, est *ce qui détermine l'assentiment de l'esprit* et non pas ce qui le reçoit. Elle appartient donc *au motif de la foi, et non pas à son objet,* si ce n'est en tant que cet objet est le motif de la foi. Elle fait que cet objet *détermine et reçoit l'assentiment du croyant ;* elle rend la vérité croyable *et fait qu'on la croit* » (p. 43).

Nous allons saisir sur le vif la conséquence de cette étrange conception. La théologie thomiste enseigne qu'avec une parfaite évidence de la crédibilité de l'objet de la foi, l'acte de foi reste entièrement libre, parce que c'est un acte *de foi d'autorité,* c'est-à-dire un acte de foi, émis à cause et à cause uniquement de l'autorité du témoin (autorité dont on peut, par ailleurs, avoir l'évidence) ; dom L. ne peut admettre cette conception et, pour distinguer l'acte de foi libre de l'acte de foi contrainte, il est obligé de recourir à une raison tirée de la crédibilité : « L'acte de foi, dit-il, est contraint lorsque le croyant est contraint par l'éclat ou l'évidence des preuves d'accepter la vérité inévidente comme l'objet de son assentiment. Il est libre, lorsque ces preuves ou motifs de crédibilité ne jouissent pas d'un éclat capable de contraindre le croyant à accepter la vérité inévidente comme l'objet de son assentiment » (p. 81). Et plus loin : « Si nous appelons jugement de crédibilité la détermination par laquelle le croyant accepte la vérité inévidente comme objet de son assentiment, il est clair que la nature de ce jugement est bien différente suivant que l'acceptation de la vérité inévidente comme objet de cet assentiment est ou n'est pas imposée au croyant par l'éclat ou l'évidence des preuves ou motifs de crédibilité. Dans le premier cas, le croyant l'accepte nécessairement comme telle. Dans le second cas, c'est librement qu'il l'accepte comme objet de son assentiment, en s'inspirant de motifs qui établissent la convenance de cet assentiment. Dans le premier cas, le jugement de crédibilité est un acte de raison ; dans le second cas, il est un acte de raison et de volonté » (p. 83-84). Appliqués à l'acte de foi surnaturelle, de tels principes, émis absolument, auront logiquement de très graves conséquences. On peut, en effet, en déduire que, si la foi surnaturelle est libre, c'est que les motifs de crédibilité n'imposent pas avec évidence l'acceptation de la vérité à croire, en d'autres termes, qu'ils ne sont pas eux-mêmes évidents. Là où les motifs de crédibilité s'imposent avec évidence, la foi n'est plus libre. Et telle est bien, au fond, la thèse soutenue par l'auteur : « Supposez, dit-il, qu'un prophète, après avoir annoncé au nom de Dieu quelque événement, confirme son affirmation par un miracle, la résurrection d'un mort. La vue de ce miracle convaincrait les témoins que cette prédiction vient de Dieu. Telle est la foi des infidèles... » (p. 326-327). Aussi, pour expliquer la liberté et le mérite de l'acte de foi surnaturelle, l'auteur se lance-t-il dans de grandiloquentes considérations qui sont tout à fait à côté de la question. Oui ou non, les témoins des miracles de Jésus étaient-ils libres de croire à sa prédication et pouvaient-ils faire acte de foi surnaturelle ? Poser la question, c'est la résoudre et, par là-même, c'est apporter un argument irréfutable contre la position prise par dom L.

Puisqu'il s'agissait d'une troisième édition, il eût été facile de mettre la thèse au point en s'inspirant du beau traité de la foi du cardinal Billot, ou des belles pages du P. Garrigou-Lagrange dans son *De Revelatione*. En quelques mots, toutes les difficultés et obscurités amoncelées à plaisir dans le livre de dom L. auraient été expliquées et éclaircies. « Autre chose, lui aurait dit le cardinal Billot, commentant S. Thomas, est de croire *à cause de l'évidence* qu'on a de l'autorité du témoin (c'est le cas de la foi contrainte), autre chose est de croire *à cause de l'autorité* dont on peut avoir l'évidence parfaite. »

Cette critique sérieuse, mais que nous estimons nécessaire, nous met à l'aise pour louer sans réserve dom L. d'avoir mis en excellent relief le caractère surnaturel de la foi salutaire, non seulement dans son principe, mais encore dans son motif et même son objet, envisagé sous son aspect formel. Ici, l'auteur est pleinement thomiste et d'accord avec les grands commentateurs de S. Thomas, Gonet et les Salmanticenses.

II

Bien que se défendant d'écrire pour des théologiens, le R. P. Rutten a fait œuvre de bonne vulgarisation théologique dans son opuscule *Croire*. En quatorze conférences, l'auteur a su exposer tout le traité de la foi, condensant, adaptant à l'état d'esprit de nos contemporains la doctrine traditionnelle de la théologie catholique. C'est surtout à ceux qui n'ont pas la foi que s'adresse l'opuscule : l'auteur les adjure, non de parcourir rapidement les pages qu'il leur adresse, mais de les méditer dans le calme et dans le silence. « J'ai à peine besoin de dire, écrit le P. R., que je me suis inspiré avant tout de l'enseignement de S. Thomas d'Aquin et des textes si précis et si concis du Concile du Vatican *(Constitutio dogmatica de fide catholica).* » Ces conférences, en effet, sont un exposé net, clair, accessible à toutes les intelligences un peu ouvertes aux problèmes religieux, de la doctrine de l'Eglise et de la pensée de S. Thomas. Et avec quel art, en peu de pages, l'auteur a su aborder, sous toutes ses faces, le problème de la foi ! Entrer dans quelques détails de l'analyse de l'ouvrage, c'est en faire l'éloge.

Voici, avec quelques explications, l'objet de chacune de ces conférences. — 1. Les préambules de la foi (existence de Dieu et fait de la révélation). —

2. La nature de l'acte de foi. — 3. L'objet de la foi. — 4. Les raisons de croire (motifs de crédibilité : miracle, prophétie, fait historique de la fondation et de la propagation de l'Eglise). — 5. Le rôle de la volonté dans l'acte de foi (ici, l'auteur précise avec une netteté parfaite comment, en face de motifs de crédibilité évidents, la volonté a encore souvent un rôle à jouer en fixant l'attention de l'esprit sur ces motifs, et en donnant à l'homme les dispositions morales qui sont utiles, sinon nécessaires à l'adhésion que requiert la foi ; puis, comment, au moment précis de l'acte de foi, elle intervient pour commander cette adhésion de l'intelligence aux vérités révélées, inévidentes par elles-mêmes). — 6. Le rôle de la grâce dans l'acte de foi (le *pourquoi :* proportionner notre foi à la fin surnaturelle que nous devons atteindre ; le *comment :* la grâce se proportionne aux conditions de notre existence et à nos dispositions subjectives, même naturelles, pour nous amener à l'adhésion surnaturelle aux vérités révélées. Il faut conserver la grâce de la foi par la prière et l'humilité). — 7. Le rôle de l'Eglise dans l'acte de foi (proposer les vérités révélées authentiquement et d'une façon infaillible).

En face de cette notion de la foi, quelles seront les ressources de l'apologétique catholique ? C'est ce à quoi répondent les conférences suivantes : — 8. Le besoin religieux et l'acte de foi. (Le besoin religieux n'est qu'un point de départ, précisément parce qu'on ne peut pas s'y arrêter indéfiniment ; il nous fait sentir notre insuffisance et prépare ainsi les voies mystérieuses de Dieu). — 9. La foi et le besoin d'idéal (la foi, en présentant une doctrine cohérente, belle et bienfaisante, satisfait le besoin d'idéal dont sont tourmentés tant d'esprits d'élite). — 10. La foi et le besoin de certitude (réponses de la foi aux questions inévitables que se pose naturellement l'intelligence, sans toujours pouvoir y répondre d'une façon satisfaisante). — 11. La foi et le besoin d'autorité et de discipline (les esprits réfléchis éprouvent plus que jamais le besoin de posséder une règle de pensée et une règle d'action ; ils ne les trouvent que dans l'Eglise catholique). — 12. La foi et le problème de la souffrance (seule, la foi donne une explication au problème angoissant du mal et de la souffrance). — 13. La foi et le problème esthétique (la splendeur de l'art chrétien et de la liturgie catholique, glorifiant la vie divine répandue dans le monde, « est un signe mystérieux de l'homme à Dieu »).

Dans ces dernières conférences, on le voit, l'auteur met l'apologétique traditionnelle en un rapport plus étroit et plus direct avec les sentiments, les préoccupations, les besoins intellectuels, moraux et sociaux de nos contemporains. Sur un terrain où il pouvait être périlleux de s'aventurer, en une matière où il est si facile de parler pour ne rien dire, le P. R. a su toujours rester fidèle à l'exacte et saine doctrine ; il a su, sous des mots qui sonnent agréablement aux oreilles actuelles, faire entendre l'éternelle et toujours immuable vérité. Il faut souhaiter une large diffusion à ses belles conférences [1].

III

C'est toute une apologétique catholique que le prince d'Altora Colonna de Stigliano a composée, la dédiant « à ceux qui cherchent la vérité, à ceux qui voudraient croire. » Le livre, petit de format, mais d'un texte serré et compact, est remarquable de clarté, de logique et, — ce qui ne nuit pas au but poursuivi par l'auteur, — de simplicité dans les formules. C'est dire qu'on le peut mettre entre les mains de quiconque possède une instruction religieuse même élémentaire. Il aidera le lecteur à s'instruire davantage en lui faisant gravir bien des degrés de la connaissance du catholicisme.

L'auteur expose d'abord pourquoi l'on ne croit pas : la sincérité absolue de l'incroyant est rare ; presque toujours, — et cette affirmation est appuyée sur maints exemples, — l'incroyance est le résultat de causes étrangères au souci religieux.

Et pourtant, il faut croire. Le point de départ de toute croyance religieuse est la connaissance de l'existence de Dieu et du fait du Christ. Droit au but, nous étudierons donc d'abord les témoins de ce fait, c'est-à-dire les Evangiles, dont la critique démontrera l'intégrité et la véracité. Les caractères divins du fait du Christ s'affirment avec tant de force, — dans la naissance de Jésus ; dans son enseignement ; dans ses miracles ; dans sa mort ; dans sa résurrection ; dans le règne qu'il exerce sur les âmes par la foi, l'amour, l'adoration ; dans la propagation rapide et la conservation, humainement inexplicables, du christianisme ; dans le martyre lui-même, — qu'il est nécessaire de conclure à la divinité de la religion enseignée par le Christ et par conséquent de croire.

Mais tant d'objections sont soulevées contre les enseignements de la foi et contre les institutions religieuses de l'Eglise catholique ! Il convient donc de reprendre une à une toutes ces objections et de les dissiper : objections matérialistes, rationalistes, protestantes, schismatiques, toutes et chacune sont examinées, discutées, résolues. Parfois, sans doute, la réponse ne touche point le fond du problème : est-il, par exemple, possible, en quelques lignes, de résoudre les objections que comporte le dogme de la Trinité et, en quelques pages, d'apprécier les reproches divers accumulés contre le fonctionne-

[1] Ces conférences appartiennent aux *Editions de la Société d'études religieuses de Bruxelles*, 5, rue Leys (Chèque postal, Bruxelles, 275.43). Cette Société, dirigée par le T. R. P. Nuyens, O. P., publie deux fois par mois de courtes monographies sur un sujet religieux, dogme, morale, ascétisme, patrologie, sociologie catholique, etc. Le prix de l'abonnement annuel à la série des vingt-quatre brochures est de 12 frs pour la France, 12 frs 50 belges pour la Belgique, et, pour les autres pays, 15 frs belges. Parmi les études théologiques publiées en série, en 1923, citons : R. P. Mersch, *La dévotion eucharistique ;* R. P. Braun, *Immaculée Conception ;* et plusieurs études sur *Jésus-Christ, La personne de l'Homme-Dieu ;* I. *Place de Jésus dans l'Histoire* (M. l'abbé Morçay) ; II. *Le Christ devant le Modernisme* (M. le chan. Augereau) ; III. *La divinité de Jésus-Christ* (R. P. Verlet du Mesnil) ; IV. *L'alliance du Verbe et de l'humanité* (M. l'abbé Baudimont) — disons vite que ce terme *alliance* sonne mal pour signifier l'union hypostatique ; — V. *La mission éternelle du Christ* (M. l'abbé Danviray) ; *Le motif de l'Incarnation* (M. l'abbé Michel). Signalons aussi une belle étude de S. G. Mgr Julien : *L'Evangile et la Civilisation.*

ment de l'Inquisition? Mais le trait est ordinairement juste et satisfaisant pour l'esprit. De nombreuses citations sont apportées à l'appui de ce qu'avance l'auteur : il faut reconnaître ce qu'a de méritoire et d'utile un semblable travail de collationnement. On eût pu désirer toutefois que des références complètes et précises fussent données toujours et pas seulement le plus souvent. Tel qu'il est, l'ouvrage du prince d'A. C. rendra de très grands services aux jeunes gens de nos cercles d'études et de catéchismes de persévérance. Et je n'oublie pas, bien entendu, ceux auxquels l'a adressé l'auteur : « ceux qui cherchent la vérité et qui voudraient croire. »

IV

Ce sont encore *Les raisons de notre croyance* que veut exposer M. l'abbé J.-M. Gidrol, en deux petits volumes, dont le premier, seul paru jusqu'à ce jour, traite des quatre sujets fondamentaux : *Dieu,* son existence et sa nature; *L'âme,* son existence, son immortalité, sa liberté; *La religion naturelle,* sa nécessité et l'existence d'un culte; *L'insuffisance de la religion naturelle.* Ce sont bien là, en regard de la révélation surnaturelle, les quatre vérités primordiales que S. Thomas appelle quelque part *(In Boeth. de Trinitate,* q. 2, a. 3) les *præambula fidei.* Un cinquième chapitre amorce la matière du second volume et rappelle quels sont les principaux signes de la révélation divine : le miracle et la prophétie. « Rien de nouveau dans ce livre, si ce n'est peut-être la manière d'exposer les questions et de les résoudre. Les arguments et les raisonnements ont été déjà donnés ici et là par de nombreux auteurs que nous avons consultés. Il est même possible que nous ayons reproduit presque textuellement certains passages de leurs écrits. C'est sans doute parce que nous avons jugé qu'ils avaient trouvé la formule ou l'expression la plus appropriée à la question que nous traitions. Ces auteurs, nous les avons cités et nous y renvoyons le lecteur. » Ainsi parle, avec modestie, l'auteur lui-même dans son Avant-propos.

Ce qui apparaît surtout en ce petit livre, que Mgr l'Evêque du Puy appelle « excellent, » c'est le souci constant d'instruire le lecteur par « une science saine des choses divines. » M. l'abbé G. a une doctrine absolument sûre, l'expression propre, la clarté du raisonnement et de l'exposition. La bibliographie indiquée par lui à la fin de chaque chapitre est brève; mais elle a le mérite de s'attacher à de bons auteurs, qu'on peut aller consulter en toute sécurité.

V

Parmi les signes de la révélation divine se place en premier lieu le miracle. Mais le miracle se présente sous plus d'un aspect : on distingue le miracle d'ordre physique, le miracle d'ordre moral, le miracle d'ordre intellectuel. Les guérisons ou résurrections de l'Evangile appartiennent à la première catégorie; la constance inébranlable des martyrs est un miracle d'ordre moral : dans les premières comme dans la seconde, l'apologiste trouve un puissant motif de crédibilité en faveur de la religion enseignée par le Christ ou professée en son nom jusqu'à l'effusion du sang. Le miracle d'ordre intellectuel peut, lui aussi, fournir une excellente démonstration de la vérité du christianisme. Jusqu'ici cette démonstration avait été plutôt esquissée et indiquée que poussée à fond. M. Antonin Eymieu a comblé cette lacune en écrivant son beau livre apologétique : *Deux arguments pour le catholicisme.*

La cohérence de la doctrine catholique, exempte des contradictions inhérentes à toute doctrine humaine; sa stabilité, excluant les variations qui se produisent infailliblement dans un enseignement non divin : voilà les *deux arguments* que M. E. développe, avec un rare bonheur.

La contradiction est le signe du faux : il est bien difficile que la contradiction puisse être dissimulée pour toute religion; il est impossible qu'on puisse la dissimuler dans la religion catholique, si elle y existait. Tel est le principe. Les faits confirment ce principe. L'auteur n'a aucune peine à montrer la contradiction installée dans toutes les religions différentes du christianisme (y compris le judaïsme, depuis Jésus-Christ), et surtout dans les religions qui se glorifient du nom de « chrétiennes, » à savoir, l'Eglise orthodoxe et les grandes branches du protestantisme, le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme. Dans l'enseignement catholique, au contraire, nulle contradiction réelle. Nulle contradiction dans les dogmes, que n'ont pu déformer les hérésiarques et dont la théologie catholique a scruté le sens profond, en tirant, avec une logique impeccable, les richesses doctrinales que renfermaient les affirmations jetées au monde par les douze pêcheurs de Galilée. Nulle contradiction entre les dogmes et la raison, qui, si elle est dépassée par les mystères, trouve cependant dans la doctrine révélée une source féconde au point de vue intellectuel et social. Nulle contradiction entre les dogmes et les faits : ni l'histoire, ni la science n'ont jamais pu convaincre, d'une façon manifeste, l'Eglise catholique d'erreur. Les malentendus passagers se sont toujours heureusement dissipés. Or, une telle absence de contradiction dans un enseignement si complexe ne se peut humainement expliquer. « Cette doctrine n'est pas humaine. Les Douze hommes quelconques qui l'ont prêchée ne l'ont pas faite. Ils ont été des porte-voix. Et la voix venait de plus loin, de plus haut, de Dieu, de Celui qui a pu dire : « Je suis la voie, la vérité et la vie. »

La stabilité de la doctrine est un deuxième argument positif en faveur de la vérité du catholicisme. Une religion, se disant révélée, doit être à la fois progressive et immuable. Si elle n'est qu'humaine, cette religion, en essayant de progresser, ne pourra qu'aboutir au rationalisme; ou, si elle veut éviter cet aboutissement, elle s'enfermera dans l'ignorance, se momifiera dans le passé, et renoncera à tout progrès. Si le catholicisme était une religion

purement humaine, l'impossibilité d'unir l'immutabilité au progrès serait pour lui portée à son comble. Il n'a pas eu, en effet, la sauvegarde de l'ignorance ; il a subi les discussions de ses amis tout autant que de ses adversaires ; il est en butte aux attaques de la passion et de la politique. Les papes eux-mêmes et les conciles œcuméniques ne seraient pas, humainement parlant, une digue suffisante pour empêcher la déviation et la corruption de la doctrine. Mais tandis que le protestantisme montre, par ses variations, combien il est éloigné de la vérité divine, le catholicisme, au contraire, par le progrès doctrinal qu'il allie à l'immutabilité de droit et de fait dans sa croyance, porte en lui la marque de l'autorité divine. Voici la conclusion de l'auteur : « Dix-huit siècles de logique, disait un jour le duc de Broglie, c'est quelque chose. » C'est même quelque chose de si fort que les hommes n'en sont pas capables, qu'il y faut Dieu. Si Dieu n'y est pas, l'effet reste sans cause. « Si l'œuvre est humaine, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès. En excluant le prodige, on le ramène. En excluant le miracle d'une intervention divine, on ramène le miracle impossible d'un effet sans cause. Logiquement, il faut choisir : ou la résignation de l'esprit à l'absurde, ou un acte de foi » (p. 246-247).

C'était déjà substantiellement la conclusion de Bossuet, à la fin du livre xv de l'*Histoire des Variations :* « Ces maximes de division, écrit le grand évêque, ont été le fondement de la Réforme, puisqu'elle s'est établie par une rupture universelle ; et l'unité de l'Eglise n'y a jamais été connue : c'est pourquoi ses variations dont nous avons enfin achevé l'histoire, nous ont fait voir ce qu'elle était, c'est-à-dire un royaume désuni, divisé contre lui-même, et qui doit tomber tôt ou tard : pendant que l'Eglise catholique immuablement attachée aux décrets une fois prononcés, sans qu'on y puisse montrer la moindre variation depuis l'origine du christianisme, se fait voir une Eglise bâtie sur la pierre, toujours assurée d'elle-même, ou plutôt des promesses qu'elle a reçues, ferme dans ses principes, et guidée par un esprit qui ne se dément jamais. »

Toutefois, M. E. a rajeuni et mis au point l'argument déjà présenté par Bossuet, en introduisant l'élément du progrès dans l'immutabilité de l'enseignement catholique. Sans accuser Bossuet d'*archaïsme,* comme le font un peu irrévérencieusement, à notre avis, certains auteurs, on doit reconnaître que la théorie de l'évolutionnisme appliquée aux croyances n'avait pas encore, au xvii^e^ siècle, obligé les défenseurs du catholicisme à préciser leur pensée sur le progrès du dogme.

VI

C'est encore un excellent essai d'apologétique catholique que M. l'abbé Florimond Dubois offre sous ce simple titre : *Le problème religieux.* Cet essai fait très exactement la conciliation possible entre l'apologétique traditionnelle et la méthode d'immanence. Derrière l'apologiste, on trouve en effet chez M. D. le théologien avisé qui indique la voie sûre par où il faut passer, non pour esquiver, mais pour résoudre les difficultés. Son apologétique a comme point de départ le besoin religieux, universel comme la nature humaine. Ce besoin religieux n'est pas l'exigence du surnaturel mais l'insuffisance de la nature, et le catholicisme, avec ses éléments surnaturels, répond adéquatement et même surabondamment à ce besoin religieux. Toutefois une démonstration purement psychologique de la divinité du catholicisme est insuffisante ; les preuves externes, miracle, prophétie, existence de l'Eglise, sont nécessaires pour établir une rigoureuse démonstration de cette divinité. Le fait de la correspondance du catholicisme aux besoins religieux de notre nature n'est donc encore qu'une démonstration probable, et ne constitue qu'une présomption, une vraisemblance. Faut-il ajouter (ce que M. D. ne souligne peut-être pas assez) que le besoin religieux, universel comme la nature humaine, ne se trouve pas éveillé chez tous au même degré et que, par conséquent, pris en lui-même, il demeure, relativement à la démonstration chrétienne, un point de départ encore bien imprécis, bien subjectif et partant bien variable? Et pourtant ce point de départ, — le livre de M. D. le démontre péremptoirement, — ne saurait être négligé.

Dans une dernière partie, très courte, M. D. esquisse la nature de la rencontre de Dieu et de l'homme par l'acte de foi. On pourra peut-être chicaner l'auteur sur le rôle qu'il semble assigner *nécessairement* à la volonté dans la démonstration du fait de la révélation divine. Admettons que *très souvent* « la volonté doit intervenir au cours de l'enquête intellectuelle pour empêcher les passions d'obnubiler l'intelligence, pour écarter l'essaim bourdonnant des doutes imprudents, pour fixer surtout l'attention de l'esprit sur les aspects lumineux qui s'offrent à lui » ; mais reconnaissons que cette intervention n'est pas rigoureusement nécessaire. Ne peut-on pas concevoir une démonstration rigoureusement scientifique (au point de vue historique) du fait de la révélation, j'entends de ses motifs de crédibilité, sans qu'ait à intervenir la volonté? Le vrai rôle de la volonté dans l'acte de foi est celui qu'exprime l'auteur à la page 169 : « Les vérités de foi, écrit-il fort justement, n'étant jamais évidentes en elles-mêmes, laissent l'intelligence dans l'indétermination. Pour qu'elle leur donne son adhésion, il faut une impulsion de la volonté qui intime à l'intelligence l'ordre de croire. » Et M. D. conclut avec raison : « La foi est donc essentiellement libre ; pour croire, même avec l'évidence des motifs de crédibilité, il faut vouloir. » Toutefois, si cette conclusion est extrêmement juste quand il s'agit de la foi dont le motif formel est l'autorité du témoin, elle devient discutable lorsqu'il s'agit de la foi dont le motif formel est l'évidence de la véracité du témoignage (foi contrainte des démons).

Au théologien avisé qu'est M. Dubois nous adresserons enfin une simple réflexion relative à son explication du péché originel (p. 67). « Pour que Dieu, écrit-il, fît dépendre la grâce ou la disgrâce collective du genre humain de l'obéissance d'un seul homme, Adam, considéré, parce qu'il renfermait en lui virtuellement toute l'espèce humaine, *comme son représentant juridique et moral, il fallait un acte positif, une volonté expresse de Dieu, établissant, entre Adam et sa postérité, une solidarité morale dans le bien comme dans le mal, qui prolongerait en quelque sorte, dans le domaine moral, la solidarité physique du père et des enfants.* » — Sans doute, l'explication proposée par M. D. est très catholique ; elle est celle de presque tous les théologiens du dix-septième siècle, y compris les meilleurs thomistes, et on la retrouve dans les manuels du dix-neuvième siècle. Mais le renouveau des études thomistes depuis vingt ans a complètement démodé une thèse qui, si on la passe au crible de la critique, multiplie les contradictions et les injustices dans le dogme du péché originel. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler un jour dans un Bulletin de théologie.

VII

Pour présenter à nos lecteurs le curieux livre d'apologétique écrit par G. K. Chesterton sous le titre *Orthodoxy*, et dont M. Charles Grolleau nous offre une excellente traduction française, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques passages de la préface du P. J. de Tonquédec :

« *Orthodoxy* présente d'abord l'intérêt d'être un fragment d'histoire personnelle, un relevé partiel du chemin que Chesterton, « païen à douze ans et agnostique à seize, » a fait pour venir à la foi... *Orthodoxy* foisonne d'idées, de vues, de théories ; il provoque perpétuellement à la réflexion et à la discussion. Dans cette forêt dense, on ne peut faire un pas sans voir pendre aux lianes entrelacées quelque fleur d'un coloris violent, quelque fruit aux formes exotiques, qui sollicitent le regard et la main ; et l'on n'en sort jamais sans avoir fait butin... En dépit du titre, qu'expliquent des circonstances particulières, qu'on ne cherche pas ici une somme de l'orthodoxie catholique, ni même un précis de l'apologétique orthodoxe. Qu'on veuille bien se souvenir que le livre a été composé longtemps avant le « passage à Rome » de son auteur. Qu'on n'affuble donc pas ce gros Anglais jovial et enclin à la mystification, de la chape des Pères de l'Eglise ; qu'on n'érige pas ses propos abondants et savoureux en formules de théologie. Père de l'Eglise, il ne l'est ni plus ni moins que Péguy, Hello, Huysmans ou Léon Bloy : il y prétend moins qu'eux, moins surtout que le dernier, ne se souciant pas de dogmatiser *ex cathedra*, mais jouissant du plaisir d'exposer, avec une verve furibonde, ses vues personnelles, et les donnant comme telles.

« Les idées qu'il jette à la volée demandent par conséquent à être criblées. Identifier la sagesse divine au caprice, et l'ordre de la nature au merveilleux des contes de fées, ferrailler au nom de la foi contre la raison raisonnante et la science, faire de Jésus-Christ le patron de tous les révolutionnaires, et du suffrage universel un procédé spécifiquement chrétien, mettre dans le même casier de l'esprit la croyance au miracle et la croyance à la découverte de l'Amérique : tout cela n'est peut-être pas si « orthodoxe » que l'auteur se l'imagine...

« Le triage (des idées contestables) fait, il reste d'*Orthodoxy* un trésor. Quelques aspects du christianisme authentique y sont mis dans une lumière neuve et vigoureuse : en particulier ce que Chesterton appelle son « romantisme, » c'est-à-dire en somme son caractère poétique, extrême, enthousiaste, infiniment éloigné des platitudes d'une religion naturelle ou rationnelle. Ceci est un apport valable à l'apologétique éternelle.

« Chesterton... ne nous entraîne pas vers des profondeurs vertigineuses. Il ne nous donne pas le frisson de l'éternité. Avec ce bon vivant, il s'agit moins de sauver son âme des risques formidables de la vie future que d'organiser ici-bas l'existence la plus belle, la plus heureuse, la plus « romantique. » Les points de vue de Chesterton sont volontiers sociaux, politiques ; ce n'est pas un solitaire, un ascète, un mystique, un contemplatif, bien qu'il estime hautement ces titres : c'est un journaliste, un romancier intimement mêlé au mouvement de son époque et de son pays, et qui entreprend violemment l'homme qu'il croise dans la rue, *the man in the street,* je veux dire le brave Anglais moyen, qui aime la bière et le pudding et qui révère les institutions établies. C'est celui-là que Chesterton veut convertir. Il le conduit... par un chemin à mi-côte, mais pittoresque et fertile en détours imprévus. Il lui parle avec une bonhomie malicieuse, toujours en verve, volontiers caustique, éblouissant, déconcertant, prodigue d'inventions énormes, ouvrant à l'improviste des échappées d'une exquise fraîcheur. Apologiste, à coup sûr, mais d'une espèce à part ; jamais abstrait, ni grave, ni docte, jamais superficiel non plus, cet esprit pénétrant et singulier a réalisé ce paradoxe de mettre l'humour au service de la foi. »

VIII

Nous sommes heureux de signaler — un peu tard, sans doute, mais mieux vaut tard que jamais, — les six belles conférences du R. P. Jules d'Albi sur *Le catholicisme et les religions conçues par la science moderne*. L'auteur part également du fait religieux, que doit constater la science moderne, et qu'il lui faut expliquer, tandis que le catholicisme donne à ce fait sa portée véritable, en lui répondant parfaitement. Toutes les religions imaginées par la science incroyante voulant fausser la nature du fait religieux, se sont efforcées de donner à la religion un objet irréel et sans consistance. Le P. J. d'Albi fait ainsi le procès de la religion *positiviste* ou religion de l'humanité, de la religion *évolutionniste* de Spencer ou religion de l'inconnaissable, de la religion *monistique* de Hæckel ou religion de la matière, de la conception religieuse des *psychologues* ou religion produit de l'activité individuelle, de la conception *sociologique* de la religion, produit de la collectivité. Les débats du procès sont bien menés ; et les conclusions, bien que très et peut-être trop résumées, sont tout en faveur du catholicisme qui, seul, met chaque chose à sa place et surtout restitue à Dieu la situation prépondérante à laquelle lui donne droit sa qualité de cause première et de fin dernière de toutes, non moins que l'institution du catholicisme par le Fils de Dieu fait homme.

IX

Au moment de clore ces recensions de livres d'apologétique, nous parvient un important ouvrage de M. Gabriel Brunhes, professeur au Grand

Séminaire de Dijon, avec préface du R. P. d'Herbigny, S. J., président de l'Institut Pontifical Oriental. L'ouvrage est intitulé *Christianisme et Catholicisme.*

L'auteur lui-même a parfaitement résumé l'*objet* de son étude et indiqué la *méthode* qu'il a adoptée et le *plan* qu'il a suivi dans l'exposé de ses idées :

1° « En fait, l'histoire montre que le sort et l'influence du christianisme sont liés à ceux de l'Eglise. En droit, l'Eglise catholique affirme cette solidarité comme étant d'institution divine. Encore aujourd'hui, dans les pays catholiques, fidèles et adversaires en grand nombre, et ailleurs, beaucoup de chrétiens non-catholiques ne dissocient pas dans leurs pensées et leurs sentiments le christianisme et l'organisation ecclésiastique.

« Mais l'individualisme protestant a créé un courant nouveau qui voudrait séparer le sort du christianisme et de la religion de celui de l'Eglise. On oppose la religion de l'esprit à la religion d'autorité. L'existence de cet individualisme chrétien, non moins que des réactions qu'il a provoquées même chez des chrétiens non-catholiques, et le vaste mouvement qui se dessine en faveur de l'union des Eglises chrétiennes attestent l'intérêt qui s'attache à la présente étude.

2° « La méthode adoptée est essentiellement *synthétique.* Elle vise à dégager de quelques faits révélateurs pour les mettre en lumière *les principes de vie religieuse* propres à chaque forme de christianisme, aussi bien que ceux qui commandent l'option décisive entre l'individualisme et l'autorité, l'accord du dogme et de l'histoire et l'unité chrétienne.

3° « Quant au plan, il est commandé par le désir de suivre dans l'étude méthodique le mouvement naturel de la pensée spontanée et de répondre aux préoccupations actuelles. — 1. C'est pourquoi on commencera par étudier *les diverses formes du christianisme aujourd'hui existantes,* dont les deux plus tranchées sont le catholicisme et l'individualisme protestant. Les deux autres, l'orthodoxie gréco-russe, et l'anglicanisme, représentent respectivement une forme altérée du catholicisme et un compromis entre le catholicisme et l'individualisme. — 2. Abordant dans une seconde partie la discussion proprement apologétique, on cherchera quelles raisons doivent faire rejeter le principe protestant de l'*individualisme,* et l'option en faveur du principe d'autorité amènera à découvrir dans la seule *Eglise catholique* les marques authentiques d'une *mission divine.* — 3. La mission divine de l'Eglise ayant été très légitimement établie, sans avoir recours à l'étude des origines et aux intentions du Christ, il restera néanmoins à prouver que la doctrine que l'Eglise professe sur son origine divine et les desseins de Jésus n'a rien à redouter des résultats authentiques de la recherche historique. On confrontera *le dogme et l'histoire* touchant *l'institution de l'Eglise, de l'épiscopat et de la papauté.* — 4. Les études précédentes projettent leur lumière sur la question qui préoccupe à l'heure présente tant de consciences chrétiennes, celle de l'*Union des Eglises.* C'est pourquoi, après avoir constaté les tendances à l'union chez les non-catholiques, on marquera en terminant l'attitude de l'Eglise catholique en face de ce problème. »

Nous n'ajouterons que peu de mots à cet exposé si précis et, nous l'avons vérifié par la lecture de tout l'ouvrage, si loyal et si véridique. Mais il convient de dire que si le livre de M. B. est remarquable par son actualité, ne négligeant aucun des faits contemporains capables d'apporter quelque lumière ou indication à sa démonstration apologétique, il est plus remarquable encore par la solidité théologique de la doctrine. C'est un livre sérieux, où, apologiste et théologien à la fois, l'auteur a dirigé tous ses efforts vers un but unique : la vérité du catholicisme démontrée par l'Eglise catholique elle-même. Et, dans le livre de M. B., cette vérité éclate en raison de l'autorité de l'Eglise et de sa mission divine. Ce livre est un très beau commentaire de quelques traits de la définition élaborée au concile du Vatican : *Ecclesia per seipsa... magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile.* (Sess. III, c. 3).

X

C'est encore un livre d'apologétique que *Les Origines* de M. Guibert, dont la septième édition revue et considérablement transformée a été publiée l'an dernier.

Tous nos lecteurs connaissent cet ouvrage, devenu classique, où l'auteur, dans le domaine des sciences naturelles, a voulu exposer comment en face des systèmes scientifiques sont justifiées les solutions de l'enseignement de l'Eglise. C'est proprement sous ce dernier aspect que le livre des *Origines* relève de l'apologétique et mérite d'être signalé ici.

Le succès de l'ouvrage de M. Guibert (26e mille) nécessitait une nouvelle édition. M. Chinchole, professeur au Séminaire d'Issy, nous a donné l'édition désirée, en modifiant le texte de M. Guibert partout où les progrès nouveaux de la science ont rendu nécessaire un remaniement.

Le titre : les *Origines,* indique clairement l'objet du livre. Il s'agit des origines du monde, de la vie, des espèces vivantes, et très particulièrement de l'homme. Questions extrêmement importantes et attachantes, surtout pour des catholiques, qui ont reçu de l'Eglise, sur plus d'un point touché par elles, des solutions toutes faites ou du moins partiellement indiquées.

« Un premier devoir, écrit M. C. dans la préface de la 7e édition, c'était de conserver autant que possible le texte original, comme l'eût fait M. Guibert lui-même. Cela a été possible pour la question de l'Unité de l'espèce humaine, en partie pour celle de l'Origine de l'homme et de son état primitif.

« Il fallait d'autre part tenir compte des nouvelles données scientifiques et des récentes difficultés soulevées à leur occasion.

« De là, est résulté l'obligation de retouches nombreuses, d'additions considérables. Il était nécessaire de traiter plus longuement la question *Cosmogonique* du point de vue scientifique, tout en abrégeant les divers systèmes d'interprétation du récit biblique.

« La question de l'*Energie* soulève tant de problèmes scientifiques et philosophiques qu'il ne paraissait pas possible de la passer sous silence.

« Celle de la *Vie* a reçu des additions importantes, afin de prouver qu'elle n'est pas réductible aux seules forces physico-chimiques et suppose, à l'origine, l'intervention spéciale du Créateur.

« Celle de l'*Evolution des espèces* a été remaniée et plus développée pour mieux mettre en relief les difficultés du problème scientifique, plus complexe qu'on ne veut généralement le laisser soupçonner.

« La *Préhistoire* a, depuis 1910, continué de progresser. Il fallait tenir compte des découvertes récentes et de leur interprétation. »

Ces déclarations du continuateur de M. Guibert nous montrent le livre principalement sous son aspect scientifique. Ce n'est pas l'aspect sous lequel nous l'envisageons ici. Disons simplement que parfois il nous a semblé que l'exposé de M. C. simplifiait quelque peu les difficultés. D'ailleurs, n'est-ce pas le résultat inévitable de toute vulgarisation scientifique, si excellente soit elle ?

Ce qui nous intéresse surtout dans le livre de M. C., c'est son côté apologétique, désigné par le sous-titre : *Questions apologétiques*. En réalité toutefois, l'aspect scientifique est plus développé que l'aspect apologétique. Sur plusieurs points, en effet, les données de la science sont simplement présentées comme s'harmonisant avec l'enseignement de la foi, auquel on se contente de faire une simple allusion : telles les conclusions sur la dégradation de l'énergie par rapport à la démonstration de l'existence de Dieu (p. 154), sur l'origine de la vie et des espèces (p. 352), sur l'unité et l'antiquité de l'espèce humaine (p. 446-499), sur l'état intellectuel, moral et social de l'homme primitif (p. 611-620). On peut se demander si, sur ces sujets, il n'eût pas été préférable de rappeler avec plus de précision la doctrine officielle du magistère ou de la théologie. Pour bien saisir, en effet, le point de contact entre la science et la croyance, il eût été utile de définir complètement cette dernière et d'en marquer la portée exacte. Sur ce point, M. C. a voulu plutôt préparer que parfaire l'œuvre de l'apologiste. Reconnaissons-lui le droit de se fixer un tel plan et d'y demeurer fidèle.

Deux questions cependant l'ont obligé à pousser plus à fond l'exposé et l'apologétique de l'enseignement catholique : je veux parler de la *Cosmogonie mosaïque* et de l'*Origine de l'homme*.

Sur la première, M. C. rappelle opportunément les règles posées par Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus Deus ;* la réponse de la Commission biblique touchant l'historicité des trois premiers chapitres de la Genèse ; les principes généraux de solution des difficultés qui peuvent s'élever à propos des cosmogonies scientifiques et du premier chapitre de la Genèse. Puis, après avoir résumé les principales objections faites au nom de la science contre le premier chapitre de la Genèse, il retrace en quelques mots les deux systèmes désuets d'interprétation de ce chapitre : concordisme, idéalisme ; et il propose enfin sa solution, qu'il intitule « système historico-théologique » :

« Sans se préoccuper du rôle des causes secondes, [la Bible] remonte immédiatement à la Cause première qui seule peut l'intéresser pour le but religieux qu'elle a en vue. L'auteur sacré fait œuvre, non de savant, mais de philosophe qui cherche la Cause première, et de théologien qui veut nous faire connaître ce que Dieu est pour nous et ce que nous devons être pour lui.

« Il nous montre Dieu créateur de tout ce qui existe. Parmi ses œuvres, ne pouvant toutes les énumérer, il choisit celles qui sont — ou lui paraissent — les plus importantes, les plus merveilleuses, les plus capables de proclamer la toute-puissance, la sagesse et la bonté infinie du Créateur. Il semble aussi choisir les choses sur lesquelles s'était portée l'idolâtrie de l'homme, celles qu'il avait divinisées à force de les admirer. L'ordre adopté pour le récit de la création est un ordre très rationnel pour l'écrivain sacré et ses contemporains. Les expressions sont accommodées au langage et aux connaissances de l'époque, de façon à être comprises de tous et dans tous les temps. C'est pour cela qu'il parle toujours un langage conforme aux apparences, c'est-à-dire aux données des sens, comme le font remarquer Léon XIII, la Commission biblique et tant de commentateurs. »

A vrai dire, ce « système, » du moins dans sa substance, ne date pas d'aujourd'hui. Il n'est, en somme, qu'un retour à l'ancienne conception théologique des maîtres du moyen âge. « *Circa mundi principium,* dit S. Thomas, *aliquid est, quod ad substantiam fidei pertinet, scilicet mundum incepisse creatum ; et hoc omnes sancti concorditer docent. Quo autem modo et ordine factus sit, non pertinet ad fidem nisi per accidens, in quantum in Scriptura traditur, cujus veritatem diversa expositione sancti salvantes, diversa tradiderunt.* » (II *Sent*, dist. 12, q. 1, a. 2). Et, venant à expliquer la narration mosaïque, le même prince de la théologie n'hésite pas à écrire : « [*Aliis*] *videtur quod sit prætermissa a Moyse productio spiritualis creaturæ... quia Moyses loquebatur rudi populo, qui nihil nisi corporalia poterat capere, quem etiam ab idololatria revocare volebat ; assumpsissent autem idololatriæ occasionem, si propositæ fuissent eis aliquæ substantiæ supra omnes corporeas creaturas...* » (I^a, q. 67, a. 4). Et plus loin, revenant sur la même pensée de préservation de l'idolâtrie, S. Thomas explique que Moïse a opportunément rappelé que les astres lumineux, créés par Dieu, ont été faits pour l'utilité des hommes (I^a, q. 70, a. 2). Dans l'article précédent, il avait montré que Moïse, décrivant la production des astres, parlait selon les apparences et dans un langage populaire : *Moyses autem rudi populo condescendens, secutus est quæ sensibiliter apparent* (a. 1, ad 3^{um}). L'art. 3 de la question 74 montre avec quelle grande liberté le saint docteur explique le sens de la narration mosaïque, nous devrions plutôt écrire, *les sens* divers qu'il croit trouver dans ladite narration et qui justifient de multiples interprétations [1]. Si nous citons avec complaisance le Docteur angélique, c'est pour montrer que la grande théologie traditionnelle ne s'est jamais beaucoup embarrassée dans les systèmes préconisés par les exégètes. Elle se contente d'affirmer le dogme de la création de toutes choses, accomplie par Dieu dans le commencement du temps, et la vérité théologiquement certaine d'une intervention positive de la cause première dans la distinction des êtres et l'ornement du monde. Mais elle ne s'est jamais solidarisée avec un système déterminé pour l'explication scientifique (S. Thomas disait : philosophique) de la cosmogonie décrite par Moïse. Elle sait toutefois que la narration de l'œuvre des six jours, parce que contenue dans

[1] Voir la théorie de ces sens divers dans *De potentia*, q. 4, a. 1.

l'Ecriture inspirée, est un objet de foi *per accidens*. Mais les détails physiques, géologiques, astronomiques, zoologiques, ne sont précisément enchâssés dans cette narration que parce que Dieu, par l'auteur inspiré, poursuit un but d'enseignement moral et religieux appartenant *per se* à l'édification de la doctrine surnaturelle dans l'esprit des hommes. On peut discuter à perte de vue sur le sens des assertions qui ne sont de foi que *per accidens* et que l'auteur inspiré a proférées dans le langage, d'après les connaissances de son temps et selon les apparences sensibles ; mais l'enseignement traditionnel de l'Eglise et des Pères nous doit servir de guide — et il ne nous est pas loisible de le rejeter ou de le négliger, — pour comprendre et approfondir le sens de l'enseignement religieux, directement et expressément voulu par Dieu.

C'est bien là, en somme, la substance de la position adoptée par les défenseurs du « système » dit « historico-théologique » :

« En résumé, conclut M. C., le premier chapitre de la Genèse renferme un récit historique populaire de la création, une page de théologie divinement inspirée pour nous faire connaître Dieu, sa nature, ses attributs, ses relations avec le monde qu'il a créé, avec l'homme, roi et pontife de la création, et les devoirs de l'homme envers Dieu.

« Le tout est présenté sous une forme intelligible pour tous les hommes de tous les temps, dans un langage conforme aux apparences, accommodé spécialement aux intelligences et aux connaissances de l'époque, dans le cadre des six jours de la semaine, en vue du repos sabbatique destiné au culte divin » (p. 108).

Tout cela est fort bien pensé et fort bien dit. Pourquoi l'auteur éprouve-t-il le besoin de corroborer sa thèse par une affirmation assez équivoque : « Notons-le, une fois pour toutes, l'inspiration n'est pas la révélation ; elle n'ajoute rien aux connaissances scientifiques de l'écrivain » (p. 100) ? Sans doute, on comprend ce qu'a voulu dire M. C. ; l'inspiration ne présuppose pas nécessairement une connaissance des choses à écrire, acquise par des moyens surnaturels, lorsqu'il s'agit de choses que l'auteur peut naturellement connaître. Mais, parce que l'inspiration est constituée par une motion divine reçue dans l'intelligence et la volonté de l'écrivain sacré en vue de produire un enseignement, il faut tenir que *toute inspiration est déjà, en un certain sens, une révélation*, bien qu'à l'inverse toute révélation ne soit pas une inspiration. Autrement comment pourrait-on affirmer — et on le doit affirmer — que tout ce qui est contenu dans l'Ecriture est, au sens strict du mot, *parole de Dieu ?* [1]

La seconde question où s'exerce la sagacité apologétique de M. C. est celle de l'origine de l'homme, c'est-à-dire, — pour préciser le point où porte tout l'effort de cette sagacité, — de l'origine du *corps* de l'homme. Nous avons essayé dans l'*Ami* (1923, p. 129) de rappeler quelle est, sur ce point, la position de la théologie catholique. Nous n'y reviendrons pas. Des conclusions de M. C. (p. 406) les deux dernières nous intéressent particulièrement :

3° Sans sortir des données scientifiques et rationnelles, nous pouvons présenter comme la plus fondée l'opinion de ceux qui font intervenir le Créateur même pour façonner le corps de l'homme et lui donner les traits qui caractérisent son organisme, de sorte que, même au point de vue du corps, l'homme ne descendrait ni du singe, ni d'aucun autre animal.

4° Quant à savoir quel « limon » Dieu prit pour former ou pour achever l'organisme humain, s'il était préalablement organique ou inorganique, animé ou inanimé, c'est un point sur lequel nous croyons n'avoir aucun document.

En se rangeant à la doctrine catholique comme à une « opinion plus fondée, » M. C. reste certainement en deçà de ce qu'on peut, de ce qu'on doit attendre de l'apologiste catholique. La doctrine catholique, en effet, exige une intervention *spéciale* du Créateur dans la formation du corps et propose ce point comme une vérité théologiquement certaine. Il est donc impossible de présenter l'opinion contraire comme probable, quoique moins fondée. On sent que M. C. veut réhabiliter, sur le point de l'origine du corps humain, l'opinion du théologien anglais Mivart et du P. Leroy. (Cf. p. 390-391, note). Il apporte, en faveur de cette opinion, un certain nombre de témoignages (du cardinal Gonzalès, du P. Dierckw, du chanoine Duilhé de Saint-Projet, de Mgr d'Hulst) ; mais il oublie de signaler que tous ces témoignages sont ANTÉRIEURS de quatre et un ans (1891, 1894) à la réprobation officielle (quoique non publique) de la thèse du P. Leroy. Chose plus extraordinaire encore ! M. C. écrit : « Le livre du P. Leroy a été, non pas mis à l'*Index* comme quelques auteurs le disent faussement, mais improuvé au point d'être désavoué publiquement par l'auteur et retiré du commerce. Mais *il résulte d'une correspondance qui nous a été communiquée, que l'ouvrage avait été suspect parce que l'auteur n'y enseignait pas assez formellement* LA CRÉATION IMMÉDIATE DE L'AME HUMAINE. » Or, voici le texte authentique de la lettre de rétractation du P. Leroy : « J'apprends aujourd'hui que ma thèse examinée ici, à Rome, par l'*autorité compétente*, a été jugée *insoutenable* SURTOUT EN CE QUI CONCERNE LE CORPS DE L'HOMME, incompatible qu'elle est, tant avec les textes de la Sainte Ecriture, qu'avec les principes

[1] Qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, ceux qui n'admettent pas notre thèse sont obligés logiquement d'en revenir au concept d'inspiration-assistance. L'assertion de M. C. s'inspire visiblement de la thèse du *Manuel Biblique* de M. Brassac, t. I (1917), p. 39-40, où cet auteur combat l'inspiration-révélation comme une conception protestante, directement condamnée au Concile du Vatican !! L'équivoque sur laquelle roule toute l'argumentation consiste en ce que ces auteurs prennent le mot *révélation* dans son sens *étymologique*, comme si la révélation n'était et ne pouvait être que la manifestation d'une vérité inaccessible à notre intelligence ou ignorée de nous. Mais, dans son sens *théologique*, la révélation est « formellement la parole de Dieu adressée aux hommes, par mode d'enseignement » (Garrigou-Lagrange, *De revelatione*, t. I, p. 152) ; et par conséquent *toute* parole de Dieu (et l'inspiration fait que les textes de l'Ecriture sont paroles de Dieu) est révélation. Au fond, la raison de toutes les incertitudes, de toutes les difficultés, de toutes les obscurités sinon de toutes les erreurs que l'on a accumulées autour de la notion d'inspiration (et par voie de conséquence autour de la notion d'inerrance), vient de l'abandon de la thèse thomiste de la causalité instrumentale physique. Renvoyons, ici encore, nos lecteurs au traité *De Inspiratione* du card. Billot, c. II, où ces notions sont mises au point avec une clarté parfaite.

d'une saine philosophie. Enfant docile de l'Eglise,... ***obéissant du reste en cela à des ordres supérieurs, je déclare désavouer, rétracter et réprouver tout ce que j'ai dit, écrit et publié en faveur de cette théorie.*** **Rome, 26 février 1895. Fr. M. D. Leroy, O. P [1]. » Contre ce témoignage, signé de la main du P. Leroy, que vaut l'affirmation de M. C. touchant « une correspondance » à lui « communiquée ? »...**

C'est surtout dans cette question de l'origine du corps de l'homme que l'auteur s'est montré fidèle au programme qu'il s'était tracé : « ***Nous n'admettrons l'intervention directe de la Cause première que lorsqu'elle sera indispensable ; même alors, nous ne l'admettrons qu'après une critique sérieuse des preuves*** **» (p. 346). En lisant cette phrase, nous nous sommes demandé ce que l'*Ami* avait pensé de la 1re édition des *Origines*. Nous n'avons rien trouvé. Mais, à propos d'un autre ouvrage (de M. Guibert), dont les idées voisinent avec celles des *Origines, Les croyances religieuses et les sciences de la nature,* l'*Ami* représentait l'auteur comme « un des tenants de l'apologétique *minimisante* » (1908, p. 600). La mise au point des idées de M. Guibert par M. Chinchole ne modifiera guère, après seize ans, ce jugement.**

[1] *Civiltà cattolica,* 1895, fascicule 1165, page 49.

LITURGIE

Q. — 1° Pour la bénédiction de l'eau en dehors des veilles de Pâques et de la Pentecôte, suffit-il que le prêtre soit revêtu du surplis et de l'étole ? Faut-il, convient-il qu'il ait à côté de lui un flambeau allumé ? Le Rituel romain n'en parle pas, ni notre ancien professeur de liturgie du grand séminaire, ni, si je ne me trompe, le P. Hægy.

2° Un prêtre qui est chargé de l'œuvre de la Propagation de la Foi peut-il, en temps ordinaire, indulgencier les objets de piété par un simple signe de croix ? Doit-il être revêtu du surplis et de l'étole ? S'il revêt seulement l'étole, que faut-il penser ? Quelles sont, en somme, les règles liturgiques sur les bénédictions sacerdotales ?

3° Pour l'ondoiement simple à domicile, faut-il être revêtu du surplis et de l'étole ? Que penser de ceux qui versent l'eau *in nigris ?*

R. — Ad I. Comme le rappelait récemment l'*Ami* (5 juin 1924, p. 365), si le célébrant lui-même procède à la bénédiction de l'eau immédiatement avant l'aspersion et la messe principale, il le fait à la sacristie, après s'être revêtu de l'amict, de l'aube, du cordon et de l'étole croisée, — celle-ci de la couleur qui convient à la messe subséquente, — mais sans avoir pris le manipule. (Missel, *Ordo ad fac. aquam bened.).* Dans tout autre cas, le prêtre aurait seulement à prendre à cet effet le surplis et l'étole violette. (Missel, *ibid. ;* Rituel, tit. II, tit. VIII, c. 2, n. 1).

Si l'on excepte la bénédiction solennelle des cierges, des cendres et des rameaux, décrite dans le Missel, il n'est prescrit pour aucune autre bénédiction qu'il y ait un cierge allumé.

Ad II. Pour bénir des objets de piété et y attacher des indulgences, il suffit, à défaut de formule spéciale dans le Rituel, que le prêtre jouissant, à quelque titre que ce soit, de la faculté d'appliquer ces indulgences, fasse de la main un signe de croix sur lesdits objets avec l'intention de les indulgencier, et cela, sans prononcer aucune parole, sans employer d'eau bénite, sans surplis ni étole [1]. (S. C. des Indulg., 11 avril 1840, *Incerti loci in Gallia,* ad 5 ; 7 janv. 1843, *Briocen.,* ad 2). Ainsi doit-on s'y prendre, v. g., pour appliquer à des objets les *indulgences apostoliques.* Il n'en est pas de même pour le rosaire de S. Dominique, le chapelet des Servites, la médaille de S. Benoît, etc., pour lesquels il existe une formule spéciale de bénédiction [2] : il faut de toute nécessité se servir de cette formule et observer les autres prescriptions du Rituel. (S. C. des Indulg., 29 févr. 1864, *Galliarum).*

Quelles sont, en somme, les règles liturgiques sur les bénédictions sacerdotales ? La question est trop générale ou trop imprécise pour que nous entreprenions d'y répondre dans ces colonnes. Que l'on veuille bien revoir le Rituel, tit. VIII, c. 1, et consulter les liturgistes contemporains, entre autres Hægy *(Manuel de Liturgie,* t. I, p. 665 et suiv.) et Hébert *(Leçons de Liturgie,* t. II, p. 349 et suiv.) [3].

Ad III. Quand le baptême est conféré à la maison en cas de nécessité [4], et qu'il l'est par un prêtre ou par un diacre, celui-ci, s'il en a le temps, se revêt, pour l'administrer, du surplis et de l'étole. Tel est le sentiment de beaucoup de liturgistes, v. g. de Piller, Wapelhorst, Hébert, etc. [5]. Notons que l'étole ne doit pas être alors de couleur violette (S. R. C., 23 sept. 1820, n. 2607), mais de couleur blanche.

Q. — Quelle est la signification symbolique, liturgique, etc., du septième cierge qui est allumé sur l'autel, derrière la croix, dans les messes solennelles pontificales ?

R. — D'après l'*Ordo romanus I,* lorsque le pontife, paré des vêtements sacrés, se rendait processionnellement du *secretarium* à l'autel où il devait célébrer la messe solennelle, il était précédé, entre autres ministres, de sept acolytes, porteurs du luminaire liturgique. Arrivés dans le sanctuaire,

[1] D'après Beringer *(Les Indulgences,* t. I, p. 463), si le prêtre fait cette bénédiction à l'église et en présence des fidèles, il est plus convenable qu'il suive le cérémonial commun à toutes les bénédictions, et donc qu'il se revête du surplis et de l'étole et qu'à la fin il asperge d'eau bénite les objets.

[2] Sur la formule brève de bénédiction des rosaires approuvée par la S. Pénitencerie le 23 nov. 1918, voir l'*Ami* du 10 avril 1924, p. 238.

[3] Voir aussi *Ami* 1923, p. 95 et 256.

[4] « L'Ordinaire, en dehors du danger de mort, — remarque le P. Hægy (*op. cit.,* t. I, p. 601, note), — ne peut pas permettre d'administrer ce sacrement d'une manière non solennelle (ou privée), excepté quand il s'agit des hérétiques adultes auxquels le baptême doit être donné sous condition. *(Codex,* can. 759, § 2 ; cf. S. R. C., 27 avril 1887, n. 3418). »

[5] Bouvry, il est vrai, est d'avis contraire : « Neque adhibenda videtur stola alba, tum quia de ea silet Rituale, tum quia baptismus privatim confertur et omissa fuerunt præcedentia. » *(Expositio rubricarum,* t. II, p. 566), Mais son opinion semble d'autant moins soutenable que, d'après le Rituel, le prêtre ou le diacre doit, en pareil cas, faire, immédiatement après l'infusion de l'eau, l'onction du saint Chrême et les cérémonies qui suivent. (Cf. Rituel, tit. II, c. 2, n. 30).

ceux-ci se partageaient en deux groupes ; puis ils déposaient sur le pavé les sept chandeliers, car, avant le XIe siècle, les lumières, de quelque nature qu'elles fussent, n'étaient jamais placées sur l'autel. « Ea quippe erat veterum religio, dit Martène, ut, iis exceptis quæ sacram oblationem spectarent, nihil omnino super altare sinerent [1]. »

Plus tard, ce fut sur l'autel lui-même que les sept acolytes déposèrent leurs chandeliers.

Enfin, quand la décoration ordinaire de l'autel majeur comporta la croix entre six chandeliers, on prit soin d'y ajouter un septième chandelier chaque fois que l'évêque diocésain devait y célébrer pontificalement *pro vivis* [2]. *(Cér. des Ev.*, l. I, ch. XII, n. 12).

Pourquoi ces sept chandeliers ?

Fut-ce, au début, pour représenter dans l'église stationnale les sept régions ecclésiastiques de Rome ? [3] D'aucuns l'ont pensé.

Ce qui semble hors de conteste, c'est qu'il y avait là un souvenir des sept chandeliers symboliques dont parle S. Jean dans l'Apocalypse : « Vidi septem candelabra aurea, et in medio septem candelabrorum aureorum similem filio hominis... Hæc dicit qui tenet septem stellas in manu sua, qui ambulat in medio septem candelabrorum aureorum... » (Apoc., I, 12-13; II, 1). « L'évêque, qui figure le Christ, marchera lui aussi au milieu des sept chandeliers. » (Mgr Batiffol, *op. cit.*, p. 76) [4].

Q. — Dans une communauté de Sœurs gardes-malades, la religieuse s'occupant du soin de la sacristie a l'habitude de mettre la clef du tabernacle sur la porte même de celui-ci, dans la serrure, avant le commencement des diverses cérémonies (v. g. avant la messe, avant le salut du Saint-Sacrement).

Peut-on laisser cet usage se continuer, ou bien y a-t-il quelque décret qui s'y oppose ?

R. — A la vérité, la pratique que vous signalez n'a pas été explicitement condamnée. Elle n'en est pas moins contraire à l'esprit de maintes décisions des S. C. romaines, défendant de laisser aux religieuses, sous quelque prétexte que ce soit, la garde de la clef du tabernacle où l'on conserve la sainte Eucharistie. (S. C. C., 12 janv. 1694, *Vallisoletana;* 14 avril 1725, *Januen*, ad 2; S. R. C., 18 mai 1878, n. 3448, ad 6). La garde de cette clef et le droit d'en disposer reviennent en effet au prêtre, à l'exclusion de toute autre personne. (S. C. C., *ibid.;* 25 juin 1689, *Asculana;* 14 nov. 1693, *Neapolitana,* ad 2 et 3; — S. R. C., *ibid.;* 6 déc. 1631, n. 579; 22 nov. 1636, n. 635; 13 sept. 1642, n. 813; 3 août 1647, n. 912; 7 déc. 1737, n. 2335; 22 mai 1841, n. 2830, ad 1; 22 mai 1841, n. 2833; 7 déc. 1844, n. 2873, ad 4; 14 juin 1845, n. 2904).

La religieuse sacristine ne peut donc continuer à mettre elle-même ladite clef dans la serrure du tabernacle.

Q. — Un prêtre âgé, dont la vue est très faible, a obtenu la permission de dire la messe *de Beata.* Le jour de Noël, il dit trois messes *de Beata.* En a-t-il le droit ?

R. — Lorsqu'en raison de la faiblesse de sa vue, un prêtre a obtenu du Saint-Siège un indult l'autorisant à célébrer chaque jour la messe votive de la Sainte Vierge, il peut, d'après les instructions spéciales données par la S. C. des Rites le 12 janvier 1921 [1], dire trois fois cette messe le jour de Noël. *(Instr.*, art. 2, § II, n. 3).

Dans ce cas, il répète invariablement soit la 5e des messes votives de la Sainte Vierge, assignée au temps qui va du lendemain de la fête de la T. S. Trinité au Ier dimanche de l'Avent exclusivement, soit, si sa vue le lui permet, la 2e de ces messes, destinée au temps compris entre le 26 décembre et le 1er février inclusivement. (Cf. *ibid.*, § I, n. 1 et 2). Chacune de ces messes comporte alors une seule oraison, le *Gloria* et le *Credo. (Ibid.*, § III, n. 2).

Q. — Le cher *Ami* sait-il si Rome a donné une décision concernant les aubes à dentelle jusqu'à la ceinture, pour savoir si, oui ou non, il faut rebénir ces aubes après qu'elles ont été lavées ?

R. — A la question suivante, qui lui avait été soumise par l'archevêque de Goa : « Num canonicis missam celebrantibus, solemnioribus diebus, cum vel sine assistentia Episcopi, liceat uti alba ornata fimbriis seu reticulo a cingulo deorsum ? » la S. C. des Rites répondit : « Tolerari posse. » (16 juin 1893, n. 3804, ad 12). Mais, jusqu'à présent, elle ne s'est pas prononcée sur la nécessité de rebénir les aubes dont la dentelle, de hauteur notable, aurait été momentanément séparée.

En attendant une décision officielle sur ce point, le mieux est de s'en tenir à l'enseignement donné tout récemment par l'*Ami*, p. 432.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire de Droit canonique, contenant tous les termes du Droit canonique avec un Sommaire de l'Histoire et des Institutions et de l'état actuel de la discipline, publié sous la direction de A. Villien et E. Magnin, professeurs de Droit canonique à l'Institut catholique de Paris, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. — Fasc. I, *Abbas-Affaires ecclésiastiques.* — Paris, Letouzey, 1924.

Le premier fascicule du *Dictionnaire de Droit canonique* a enfin paru. L'on pourra même penser que nous sommes en retard pour parler de lui, mais on nous

[1] Cf. Bona, *Rerum liturgicarum,* lib. II, c. II; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* art. CIERGES; Dom Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne,* art. CHANDELIER; Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe,* p. 75 et suiv.

[2] Depuis lors, les sept acolytes céroféraires ne font plus partie du cortège qui précède la messe pontificale, à moins que celle-ci ne soit célébrée par le Pape. (Cf. Moroni, *Le cappelle pontificie,* P. I, § x, n. 17).

[3] S'il en était ainsi, à la messe pontificale *pro vivis* célébrée par l'évêque diocésain, les sept chandeliers représenteraient l'ensemble des églises du diocèse.

[4] Selon Durand de Mende, les sept chandeliers symbolisent les sept dons du Saint-Esprit dont un évêque doit être orné. Mais c'est là un symbole imaginé après coup.

[1] Voir *Ami* 1921, p. 169.

excusera en constatant que nous sommes loin d'avoir fait attendre nos lecteurs aussi longtemps que le *Dictionnaire* a fait attendre les siens. Il y a en effet quelque vingt-cinq ans, — *grande mortalis œvi spatium,* — que l'on a commencé à souscrire à ce frère attardé des *Dict. de la Bible, de Théologie, d'Archéologie* et *d'Histoire ecclésiastique* que publie la librairie Letouzey. Se faire désirer si longtemps, ce peut être une tactique, ce peut devenir une infériorité. La tâche est difficile pour le nouveau venu. Il arrive tard, alors que ses frères trop entreprenants ont déjà, sur de nombreux points, usurpé sa besogne. Il est vrai que beaucoup d'articles sur des matières canoniques parus dans le *Dict. de Théologie* gagneront fort à être repris...

Le *Dict. de Droit canonique* paraît, comme désormais ses frères, en fascicules d'environ 130 p. sur 2 col. Il est dirigé par MM. Villien et Magnin, professeurs de Droit canonique à l'Institut catholique de Paris, et de tels noms sont la meilleure recommandation du *Dictionnaire,* la plus sérieuse réclame que l'on puisse faire pour lui.

Ce premier fascicule commence par l'article *Abbas* et entame l'article *Affaires ecclésiastiques.*

Trois articles purement historiques. L'art. *Abbas* donne tout ce que l'on sait sur ce vieux canoniste de la fin du XIIIe siècle. L'art. *Abbon* analyse le rôle et les œuvres canoniques d'Abbon de Fleury, dont la vie, fort mouvementée, se passa à lutter pour l'observation des lois canoniques, à l'une des époques (987-1004) les plus troublées de l'histoire religieuse de notre pays. On remarquera dans cet article comment l'auteur a complété le tableau donné par Friedberg, dans son édition critique (!) du *Corpus Juris canonici,* des textes d'Abbon insérés dans le décret de Gratien. Friedberg avait noté 20 références. L'art. *Abbon* en énumère *32 de plus.* On conclura qu'il fait bon contrôler ce qu'a de complet la critique allemande si vantée. Quant à l'art. *Accurse,* il dit bien tout ce qu'il importe de savoir sur ce professeur de droit romain.

Quelques autres articles, trop peu (car les art. *Abbaye, Abbaye nullius, Abbés* en partie du moins, *Abbesse, Accusation, Actor, Administration des biens d'Eglise* n'en contiennent pas), présentent un exposé historique du sujet. Bon exposé historique des art. *Abjuration, Affaires ecclésiastiques.*

En revanche, l'art. *Adultère* contient trop d'histoire. C'est dommage, car cet art. dans sa partie canonique, c'est-à-dire depuis le § III, ne mérite que des éloges. Qu'on ne se méprenne pas sur notre restriction : nous ne disons pas que les deux premières parties ne sont pas bonnes, ni même qu'elles n'apprennent rien après la lecture du *Dict. de la Bible,* ou du *Dict. de Théologie,* mais simplement que ce n'est point l'affaire du *Dict. de Droit can.* de nous renseigner sur l'adultère chez les Juifs et dans l'Evangile. Nous eussions préféré que sur cette matière comme sur toutes les autres le *Dict. de Droit canonique* ne parlât que de droit canon. Quant au roi *Ouroukagina,* dont l'art. nous apprend qu'il « régnait à Lagash vers 3.000 ans avant notre ère, » c'est un précurseur bien ancien du droit canonique, et sa législation n'a dû avoir sur le droit canonique qu'une influence... fort lointaine.

Au point de vue doctrinal, le fascicule contient des articles importants, *Abbaye, Abbesse, Abbés, Absolution, Administration des biens d'Eglise.*

Abbaye (Notion et définition, Erection, Recrutement, Administration) ; *Abbés,* Abbé général et différentes sortes d'abbés, Institution, Gouvernement, Cession de charge) ; *Abbesse* (Notion, Erection, Bénédiction, Administration et Gouvernement) ; *Abbaye Nullius,* contiennent (sauf l'historique) un exposé complet de la doctrine. Trop complet sans doute parfois, car l'auteur aurait pu renvoyer à l'art. *Religieux* bien des points non spéciaux. L'on ne voit pas bien l'utilité des longues et fréquentes citations du texte même du Code, que tous les prêtres ont entre les mains. On se perd dans le nombre vraiment exagéré des divisions et subdivisions des subdivisions, et l'auteur lui-même s'est perdu col. 51 : l'ordonnance de cette colonne, ou au moins la présence du titre, sous-titre ou subdivision de sous-titre (nous ne savons plus) *c)* ne se justifie guère. Il n'est pas non plus facile, dans cette longue adaptation de l'ouvrage de Molitor paru en 1909, de se rendre un compte exact de ce qu'ont encore d'obligatoire, après le Code, bien des prescriptions des Décrétales. Pourquoi donner une liste des Abbayes *nullius* si l'on ne les énumère pas toutes, et si l'on ne donne pas, sur toutes celles que l'on cite, les renseignements essentiels ?

L'art. *Abjuration* est bon. L'art. *Abbréviateurs* donne sur ces personnages d'intéressants détails. L'art. *Abbréviations* est un lexique très précieux auquel on recourra fort utilement. On lira aussi avec intérêt et profit les art. *Abrogation de la loi, Absolution* (voir le *Corrigenda), Abstinence* (concept, histoire, droit actuel : excellente division), article intéressant et bien rédigé, ainsi que les art. *Abus de pouvoir, Actes du Saint-Siège, Administrateurs Apostoliques.* Nous aurons à faire quelque réserve sur l'art. *Accusation.* L'art. *Abrogation de la loi* donne, col. 117 et 118, une parfaite interprétation de points sur lesquels on a imprimé dans certains commentaires des notions bien pauvres de valeur.

L'art. *Administration des biens d'Eglise,* dont une partie reproduit *ad verbum* une série d'articles parus jadis dans le *Canoniste contemporain,* aurait gagné en clarté et en méthode, si un ordre plus naturel et plus logique avait été adopté, si l'on avait suivi, par exemple, les titres du Code. Cette réserve faite, la doctrine est complète. Mais pourquoi l'auteur ne renvoie-t-il pas à *Ordinaire* la définition de ce terme ? Pourquoi la répétition des colonnes 199 et 200 ? Il est regrettable que l'auteur n'ait pas résisté à la tentation d'énumérer les Supérieurs majeurs, et d'expliquer le can. 488 qui définit les mots employés pour désigner les religieux et les Instituts, énumération et explication que personne n'aura l'idée d'aller chercher à l'art. *Administration des biens d'Eglise,* où tout cela cependant tient plus d'une colonne. Avec une semblable méthode, il arrivera que l'on trouvera répétées dans plusieurs articles les mêmes définitions. Voir col. 140, où *Abus de pouvoirs* énumérait — bien qu'incomplètement — les Supérieurs majeurs ; col. 31 où *Abbés* avait déjà défini l'Ordinaire...

On lira dans les autres articles les renseignements utiles et les données essentielles de la doctrine canonique.

On pense bien que dans ces 256 colonnes in-4° à lignes serrées, il y a quelques affirmations que l'on pourrait de ci de là relever. Ce sont le plus souvent des expressions impropres, imprécises ou inachevées. « On ne voit pas comment le pape ne pourrait pas permettre à un abstème de recevoir l'ordination sacerdotale en vue d'exercer d'autres fonctions du ministère, celui de la confession par exemple » (col. 128). Sans doute ; mais de ce pouvoir à l'exercice, il y a loin, et toute la tradition canonique à laisser de côté, qui est absolument opposée à la concession d'une dispense d'irrégularité permettant d'ordonner prêtre un clerc qui jamais et d'aucune façon ne pourra célébrer le saint sacrifice.

Col. 129, on lit : « Il est de tradition constante dans l'Eglise, que le sacrifice de la messe doit toujours être célébré sous les espèces du pain et du vin, sinon il ne serait pas la véritable continuation de la Cène. » Oui, tout cela est de « tradition constante, » mais nous pensons, — et l'auteur de l'art. pense assurément comme nous, — qu'il y a quelque chose de plus.

Plus grave. L'art. *Actes humains* ignore vraisemblablement que le Code ait parlé de l'ignorance, de l'erreur et du doute, et autres causes d'excuse. Il ne s'y réfère pas une seule fois, et c'est fâcheux. Sur l'ignorance en particulier, le redressement de certaines opinions de théologiens est assez remarquable pour qu'on ne l'omette pas. Comment l'art. peut-il

encore indiquer, sans les réprouver après le can. 2229 § 1 qui les contredit formellement, les opinions de d'Annibale et de Lehmkuhl citées col. 162, l. 2 et suiv., d'après lesquelles l'ignorance *affectée* excuse « quand la loi est portée *in scienter, consulto agentes* » ? A propos d'ignorance vincible, l'art. parle de *péché*. Puisqu'il y a un *Dict. de Théologie,* où écrivent sans doute des théologiens, que ne laisse-t-on *le péché* à ces théologiens ? Nous voudrions bien savoir dans quelle catégorie d'ignorance l'auteur range celle qui consiste à être dépourvu de la science qu'on *doit* avoir *ex officio suscepto ?* S'il se fût posé la question, il eût sans doute été tenté de traiter le sujet en canoniste, ce qui n'eût pas été un mal, assurément, dans un *Dict. de Droit canonique,* et non en théologien moraliste. *Jus jurisconsultis.*

Nous ne voyons pas comment la partie VI d'*Accusation* se concilie avec le Code, car le promoteur de justice n'est pas responsable personnellement de l'accusation, qu'il ne poursuit que sur l'ordre de l'Ordinaire (c. 1946). Admettra-t-on un recours judiciaire contre l'Ordinaire de l'accusé déclaré innocent ? Cela était bien quand tous pouvaient être accusateurs. Qu'il y ait recours contre tous les dénonciateurs actuellement, en certaines circonstances, on l'admettra. Mais contre le promoteur de justice, qui soutient l'accusation par ordre de l'Ordinaire ? Pas plus que l'acquitté d'une Cour d'assises ne pourra poursuivre le Procureur de la République. Tout cela manque certainement d'adaptation.

Terminons en disant combien l'on est mal impressionné en voyant un *errata* de l'importance de celui qu'on trouve au verso de la couverture. Un *errata* à la couverture, qui disparaîtra nécessairement à la brochure ou à la reliure ! Sans compter qu'il faudrait un *errata* de l'*errata,* car au lieu de col. 150 du *corrigenda,* il faut lire col. 154. Sans compter que le *corrigenda* est incomplet. Col. 116, lig. 12, on aura tout intérêt à lire *o*brogation au lieu de *a*brogation. Il est dit, col. 119, lig. 56 sqq., que « c'est la loi spéciale *antérieure* qui *déroge* à la loi générale *postérieure.* » C'est une façon de s'exprimer, sans doute plus exacte et extraordinaire que claire et logique. Puisqu'on a corrigé (bien qu'assez maladroitement) des termes (col. 122, l. 13) qui transformaient les censures en peines vindicatives, pourquoi laisser, col. 140, lig. 11, la mention d' « une vraie censure dont la durée n'est fixée ni par la loi... etc. » ? Y a-t-il donc des censures dont la durée est fixée ? Col. 48, l. 45, au lieu de *a),* lire *b)...*

Nous souhaitons que le *Dict. de Droit canonique* ait, comme il le mérite, de nombreux lecteurs et souscripteurs. Mais nous désirons que l'éditeur nous donne un texte impeccable et sans variantes ; que les auteurs d'articles ne traitent que leur sujet, et qu'ils le traitent en canonistes ; qu'ils nous renvoient au Code sans le transcrire *ad verbum ;* que le *Dictionnaire* n'admette des articles que sur les matières canoniques et les canonistes.

Ces critiques et *desiderata* ne doivent pas faire croire que ce fascicule du nouveau *Dictionnaire* est inférieur aux meilleurs des *Dictionnaires* ses devanciers.

Peut-être avons-nous été un peu sévère. Mais si nous avons insisté sur les défauts, — peut-être inévitables, étant donné le grand nombre des collaborateurs, — c'est que le *Dictionnaire* est nouveau, et que nous croyons rendre service à tous, en indiquant, *ab incunabulis,* ce qui devrait être mieux. S'il eût été au 71e fascicule, nous aurions souligné le bon, et abandonné le reste à sa triste condition.

Et il serait si désirable que le *Dict. de Droit canonique* apprît réellement au clergé de France le Droit canonique, chose si ignorée ! Pourquoi enfin ce *Dictionnaire* ne serait-il pas pour l'étranger un monument de la science canonique française ?

Balzac et son œuvre, par André Bellessort. In-8 écu de VIII-376 p., 10 photogravures hors texte, 12 f. — **Les débuts littéraires d'Honoré de Balzac,** par L.-J. Arrigon. In-12 de 276 p., 7 f. — Paris, Perrin.

On trouvera dans le livre de M. Bellessort le cours qu'il a fait cette année à la *Société des Conférences.* M. Bellessort est le roi des conférenciers. J'ai eu l'occasion de suivre quelques-unes des conférences qu'il a données sur Lamennais, sur Veuillot (dûment analysées ici ensuite). Il n'est pas possible de donner mieux. Et ce n'est pas le cas de dire que la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne : car ce qu'il donne est une perfection. On sent le professeur, l'homme de goût achevé, habitué à présenter, sur tel sujet donné, ce que son jeune public, ce que tout humaniste en doit savoir. Il laisse de côté ce qui ne serait qu'érudition stérile ou curiosité ; il ne perd pas son temps, ni le temps de son prochain, quand il s'agit d'une œuvre d'imagination, à en rechercher les plus lointaines origines, à en trier les éléments d'imitation et les éléments qui nous semblent originaux, à en approfondir la technique, à y éclairer les coins d'ombre dans les bas-côtés : toutes recherches qui peuvent avoir leur intérêt, leur utilité même, mais qui n'intéressent qu'un public de spécialistes et qui seraient bien incapables de rendre la vie à ce qui n'en a plus. L'essentiel n'est pas là.

L'essentiel, c'est de savoir « ce qu'était l'homme, ce qu'il a voulu faire, ce que nos esprits ont assimilé de son œuvre et ce qu'ils peuvent en assimiler encore ; quel accroissement d'intelligence ou de sensibilité, quelles émotions esthétiques ou morales nous lui devons toujours ; quelle somme de vérité humaine cette œuvre contient qui la renouvelle indéfiniment ; pourquoi elle vit enfin, quand tant d'autres, que les contemporains exaltèrent, sont mortes. »

Voilà « l'essentiel » que l'on saura sur Balzac, quand on aura lu M. Bellessort. Il n'est guère possible d'imaginer un esprit plus juste que le sien, plus impartial, plus pondéré, plus maître de soi et de ses impressions, plus inaccessible à la complaisance comme à l'acrimonie, plus purement appliqué à dire le vrai. D'autres critiques peuvent être plus brillants, surtout cherchent davantage à briller, à se mettre eux-mêmes dans leur critique. C'est là une préoccupation qui n'a jamais effleuré M. Bellessort. Il voit juste, et il dit ce qu'il a vu.

Balzac, qui ne sut jamais ce qu'est la modestie, comparait son œuvre à une cathédrale : la mort s'est chargée d'ajouter un trait à la comparaison, puisque son monument a eu le sort de tant de belles cathédrales, qui est de rester inachevées. Il est certain que c'est une œuvre colossale. Balzac est « un monde fait homme. » Pas une classe de la société qui n'y soit représentée, pas une passion, pas un intérêt, pas une douleur. Des *Chouans* (sa première œuvre signée, en 1829) à l'*Envers de l'Histoire contemporaine,* il a presque tout dit de ce qui mène, agite, trouble et déchire nos destinées. Un des plus profonds historiens de la fin du siècle écoulé, Albert Sorel, disait avoir moins appris du passé dans les archives que dans un roman de Balzac. Romanciers et dramaturges, tous ceux qui sont venus après lui dépendent de lui. L'histoire de son influence serait celle du roman et d'une partie de notre théâtre jusqu'à nos jours.

Avec cela, des défauts énormes, des crevasses, des failles, des lacunes étranges. — « Il faut en prendre son parti : l'œuvre de Balzac, aussi bien du point de vue religieux que du point de vue moral, est très mêlée » (p. 236). Lui aussi, comme tant d'autres de sa génération, il a célébré la beauté sanctifiante de l'amour. Il a prodigué les mots de poésie, de noblesse, de sublimité là vraiment où ils n'avaient que faire. Il a écrit que « l'humilité de la courtisane amoureuse comporte des magnificences qui en remontrent aux

anges. » Il nous présente un Henri de Marsay beau, spirituel, « armé de la force morale et de la fortune qui sont les deux seules puissances réelles, » et il s'écrie là-dessus : « Disons-le *à la louange des femmes :* il obtenait toutes celles qu'il daignait désirer. » Il pose en thèse (dans la *Physiologie du Mariage)* qu'elles ne sont jamais coupables de leurs fautes ; et s'il daigne plus tard leur faire honneur de quelque responsabilité, il donne alors à leur culpabilité tant de profondeur que leur vanité y trouve bien son compte.

Ce qu'il y a de pis, c'est l'atmosphère qui se dégage de l'ensemble de cette œuvre. On y respire le mépris et le dégoût de l'humanité. La vertu, si elle existe, n'est que métier de dupe. Mais existe-t-elle ? Ce qu'on appelle vertu est si souvent calcul, ou affaire de goût naturel, d'instinct, ou niaiserie, comme chez cette Nanon, la vieille bonne du père Grandet, dont Balzac nous dit qu' « elle ignorait tous les sentiments doux que la femme inspire et pouvait comparaître un jour devant Dieu, plus chaste que ne l'était la Vierge Marie elle-même. » Il y a César Birotteau ; mais : « Qu'on nous dise d'un commerçant : *C'est un César Birotteau,* nous répondrons : *Comment l'entendez-vous ? Cela signifie-t-il qu'il est très honnête, mais un peu sot... ?* » Balzac lui-même, dans une lettre à Hippolyte Castille, nous a raconté la genèse de ce personnage : — « J'ai conservé *César Birotteau* pendant six ans à l'état d'ébauche en désespérant de pouvoir jamais intéresser qui que ce soit à la figure d'un boutiquier assez bête, assez médiocre, dont les infortunes sont vulgaires et symbolisent ce dont nous nous moquons beaucoup : le petit commerce parisien. Eh bien ! dans un jour de bonheur, je me suis dit : Il faut le transfigurer en en faisant l'image de la probité. » Voilà : pour nous peindre une image de probité, il a jugé qu'il fallait prendre une figure « assez bête, assez médiocre... »

Il y a, dans cette œuvre, ceux qu'on appelle les grands personnages de la *Comédie humaine,* « ceux qui, dès qu'on prononce le nom de Balzac, se lèvent et lui font, dans l'ordre de la création littéraire, une garde d'honneur, mais, dans l'ordre moral, une escorte de monstres » : Grandet, Goriot, la cousine Bette, le baron Hulot, M^me^ Marneffe, Philippe Bridau, Vautrin : monstres vraiment au sens étymologique du mot, c.-à-d. démonstrations, avertissements de ce que peut faire d'une énergie humaine tel instinct ou telle volonté, libéré de toute contrainte, affranchi de toute mesure : « Ils appartiennent à cette famille de créatures anormales dont la nature ne produit ordinairement que des esquisses et des ébauches et que seul le génie amène à la perfection. » On ne naît pas monstre, ni prédestiné à la monstruosité ; et il y aurait une moralité à montrer comment on le devient, comment toute passion, avec ou sans la complicité des circonstances, du milieu, des événements, de l'état social, si elle n'est pas combattue, si on la laisse se développer en toute licence, aboutit aux pires excès. C'est ce que font nos grands moralistes ; et de cette démonstration il y a quelques traits dans Balzac. Mais ce qu'il faudrait mettre en regard, c'est la contre-partie : montrer comment, en dépit de la fatalité de toutes les circonstances imaginables, on peut ne pas devenir monstre, échapper à l'emprise de la passion, développer dans un autre sens les énergies dont on se sent nourri. Et voilà ce qui manque à l'œuvre de Balzac, ce qui en fait l'immoralité.

Comment avait été élevé cet homme ? Son père, voltairien et tout ensemble admirateur de Rousseau, était un excentrique, hanté de l'idée de réformer la société et d'améliorer les races humaines et animales, auteur de mémoires dans ce sens, d'ailleurs administrateur précautionneux, qui avait servi tour à tour le roi, la Révolution, la Commune de 93, l'Empire, le roi derechef, et de mœurs assez libres, passé même soixante-quinze ans. Sa mère était un orage perpétuel, toujours montée au paroxysme et qui, devant chaque difficulté, s'écriait : « Une pierre au cou et le Pont-Neuf ! » De huit à quatorze ans le petit Honoré (né 20 mai 1799) est en pension chez les Oratoriens de Vendôme (1807-1813), assez piètre élève, toujours à rêver, très souvent en pénitence en cellule ou ailleurs. Des accès de mysticisme au temps de sa première Communion (à rapprocher de son goût de plus tard pour l'occultisme : il y aurait un livre à écrire sur Balzac mystique et occultiste). Il ne semble d'ailleurs pas que l'enseignement religieux reçu à Vendôme ait marqué son esprit d'une impression durable. Puis, sa famille ayant gagné Paris, on le confie à un chef de pension de la capitale. Les études terminées, à dix-sept ans (1816), son père le place chez un avoué, puis, au bout de dix-huit mois, chez un notaire.

Car c'est au notariat qu'on le destine. Mais, le jour où M. Balzac découvre ce projet à son fils, son fils lui découvre à son tour sa résolution bien arrêtée d'être homme de lettres. Conflit ; colère ; cris. Le jeune homme tient bon. Les parents aussi. Puis, des amis de la famille s'étant mis à intervenir et à trouver qu'en effet le jeune homme a une belle main et fera très bien dans l'administration plutôt que dans les lettres, comme c'est un fait d'expérience que rien n'est plus désagréable à des parents que d'entendre les étrangers juger leurs enfants comme ils les jugent eux-mêmes lorsqu'ils sont en colère, M. Balzac se prend à croire à l'intelligence de son fils et lui donne deux ans pour prouver que le métier de littérateur ne sera pas pour lui le plus sot des métiers.

Deux ans ! Les années d'apprentissage devaient durer dix ans, jusqu'à la publication des *Chouans,* la première œuvre signée et le premier chef-d'œuvre de Balzac, en 1829. Ce sont ces dix années que nous raconte M. Arrigon, avec une exactitude minutieuse qui ne gêne point l'allure très vivante du récit. Années de mansarde d'abord et de misère, où sa famille ne lui servait qu'une pension de famine. Années de fécondité assez stérile : il commença, évidemment, par écrire une tragédie en vers, *Cromwell,* dont il attendait des merveilles, qu'il croyait appelée à devenir « le bréviaire des peuples et des rois, » et qui fut nettement déclarée injouable par les divers lecteurs auxquels il la présenta. Il écrivit des romans surtout, — une quarantaine, dit sa sœur, — sous divers pseudonymes, souvent en collaboration : romans historiques, inspirés par le succès de romans anglais ; romans surtout fantastiques : l'un d'eux, *Le Vicaire des Ardennes,* fut détruit, comme immoral et de tendances antireligieuses, par ordre de l'autorité judiciaire. Tout cela ne l'enrichit pas. Il a 100.000 francs de dettes quand paraissent *Les Chouans. Les Chouans,* c'est la gloire assurée désormais, mais non la fortune : il sera toujours dans les dettes.

C'est à cette époque (1830) qu'il a écrit le *Traité de la vie élégante* dont nous avons parlé récemment, à propos d'une réimpression. Mais il n'a jamais rien eu d'élégant. Il était d'un orgueil grotesque. C'est lui qui, lisant à haute voix dans un salon un roman qu'il venait d'achever, s'interrompait pour s'écrier : « Que c'est beau ! » Il écrivait à une de ses amantes : « Quatre hommes auront eu une vie immense : Napoléon, Cuvier, O'Connell, je veux être le quatrième. Le premier a vécu de la vie de l'Europe : il s'est inoculé des armées. Le second a épousé le globe. Le troisième s'est incarné un peuple. Moi, j'aurai porté une société tout entière dans ma tête. »

Il écrivait cela à M^m^ Hanska, la dernière en date et la plus célèbre de ses liaisons. Ils s'étaient aimés quinze ans ; ils s'étaient toujours promis le mariage pour le jour où le mari, le comte Hanski, ferait à la dame la charité de disparaître. Ce jour arriva en 1841 : la dame est libre maintenant, Balzac se croit au terme de son attente. Et c'est pour lui enfin la fortune ! Mais c'est la dame qui n'est plus du tout pressée de s'exécuter. Elle a tant d'affaires à régler dans ses domaines d'Ukraine ! Et il n'y a pas que les affaires. Elle ne veut

vraiment pas de Balzac pour époux. Le pauvre homme, qui s'imaginait avoir percé jusqu'au tréfonds des roueries féminines ! Il va relancer la comtesse en son château d'Ukraine ; et là, le mariage se célèbre enfin, le 14 mars 1850, devant « un envoyé de l'évêque Jitomir. »

Ce ne fut que pour fort peu de temps. On sait, par une lettre postérieure de la comtesse, que, si elle a consenti au mariage, c'est parce qu'elle avait la certitude qu'il n'avait plus que peu à vivre : — « Je ne suis devenue sa femme pendant trois (elle se trompe : ce fut quatre) mois que pour avoir le droit de le soigner nuit et jour dans une maladie reconnue incurable depuis deux ans. »

Dès le lendemain du mariage, des querelles éclataient entre les deux époux. Ils se mirent en route pour Paris. La route fut longue, coupée par des rechutes du malade. A Paris, il acheva d'agoniser (18 août 1850). Il avait cinquante-et-un-ans. Comment mourut-il ? On sait qu'il vit le prêtre la veille de sa mort, reçut l'Extrême-Onction. Victor Hugo, qui le vit ces jours-là, a noté aussi, dans *Choses vues :*

« Il (Balzac) me disait aussi : — J'ai la maison de M. de Beaujon (un hôtel qui avait appartenu au fameux financier du XVIIIe siècle), moins le jardin, mais avec la tribune sur la petite église du coin de la rue. J'ai là dans mon escalier une porte qui ouvre sur l'église. Un tour de clef et je suis à la messe. Je tiens plus à cette tribune qu'au jardin. »

Un maître humaniste. Le Père Longhaye, par P. Lhande, S. J. — In-12 de XVIII-248 p., 6 f. 75. — Paris, de Gigord.

Ce n'est pas une biographie que s'est proposé d'écrire le P. Lhande ; c'est un portrait. Y a-t-il matière à biographie proprement dite, quand il s'agit du P. Longhaye ? Toute sa vie tient en quelques mots : cinquante-cinq années de professorat, les vingt premières en divers collèges (humanités, rhétorique, apologétique, instruction religieuse) et à la rue des Postes, les trente-six autres au juvénat de la Compagnie de Jésus : tous les Jésuites des Provinces de France ont passé par ses mains, au cours de cette longue période. Ses trois dernières années se sont écoulées à Paris, à cette maison de la rue de Dantzig que l'on appelle l'Infirmerie de la Compagnie de Jésus, où il est mort le 18 janvier 1920.

C'est un portrait donc que nous trace le P. Lhande, le plus aimant des portraits, le plus éloquent surtout. C'est un portrait qui parle. Toute une pédagogie chrétienne s'en dégage, la plus complète des pédagogies. Le P. Longhaye fut un formateur incomparable : il le restera par ses livres, il le restera aussi par ce livre du P. Lhande. Formateur d'intelligences, d'où le titre de la Ire Partie : *Les disciplines intellectuelles ;* formateur du goût : *Les disciplines littéraires ;* enfin *Les disciplines religieuses,* ou le formateur d'âmes, s'attachant à nourrir les forces morales du penseur, de l'écrivain, de l'orateur selon son principe inflexible : une œuvre ne vaut vraiment que par l'âme qui s'y révèle, et qui, s'y révélant, va agir sur l'âme d'autrui. Toute parole est une action morale sur autrui, une action qui doit être aussi ordonnée que puissante, qui doit saisir tout l'homme, mais pour l'harmoniser, pour assurer ou rétablir la hiérarchie si souvent troublée des facultés, pour émouvoir tour à tour ou apaiser les passions, pour tout orienter vers la fin dernière, condition suprême de tout ordre. Les Etudes d'histoire littéraire du P. Longhaye, inspirées toujours de ces principes, sont de vraies « lectures spirituelles, » ses tragédies aussi ; et quant à ses ouvrages théoriques, *Théorie des Belles-Lettres,* et *La Prédication, Grands maîtres et grandes lois,* ce sont vraiment des livres de méditations, des méditations singulièrement prenantes et pénétrantes, et profondes et fécondes. Et le livre du P. Lhande, lui aussi, s'imposera à la méditation de tous ses lecteurs.

Le P. Lhande, au cours d'un entretien avec M. Léon Bérard, lui a communiqué les bonnes feuilles de son livre. Et le ministre lui écrivait :

« Je connaissais sa théorie de l'éloquence (du P. Longhaye) : une des plus justes, des plus fécondes, des plus humaines qui aient été proposées. Et vous citez de lui une parole qui m'a vivement frappé : car elle se rapporte à un ordre de réflexions dont je suis maintenant en état de sentir l'importance. *Pour que les études se relèvent,* dit-il à peu près, *il faudra que beaucoup d'autres choses se relèvent...* Voilà qui est d'un bon philosophe. »

Je cueille encore, dans la lettre de M. Bérard, cette phrase qui nous révèle un trait pittoresque de la jeunesse d'un de nos chefs socialistes :

« Si la nature m'avait fait tragédien, j'eusse sans doute été, dans mon jeune âge, un des interprètes du P. Longhaye, comme mon collègue socialiste et excellent ami Paul Boncour. »

Est-il besoin d'avertir certains lecteurs retardataires que, si ce livre est l'œuvre d'un Jésuite parlant d'un autre Jésuite, ce n'est nullement une raison pour qu'on doive s'attendre à y trouver le ton passablement ennuyeux et faux du panégyrique à jet continu ? D'abord le P. Lhande n'est jamais ennuyeux, et ne saurait l'être, comme le savent les lecteurs des *Mémoires d'un écureuil,* ou de *Mon petit prêtre,* ou des *Mouettes.* Et puis il n'y a rien d'amusant, — et d'innocent, — comme les petites malices d'un Jésuite écrivant la vie d'un Jésuite. On est ici aux antipodes du ton emphatique ou pleurnichard de certaines monographies sorties d'officines féminines. Nous en avons fait la remarque à plusieurs reprises ces années-ci, à propos de vies comme celles du P. de Maumigny, du P. Cros, du P. Joyard, etc. Il n'est pas possible d'entourer un homme de plus de vénération que ne fait le P. Hamon pour le P. de Maumigny ; et comme il se divertit gentiment cependant des menus travers de son ancien maître du troisième an ! Chez le P. Lhande aussi l'on trouvera des croquis de scènes de classe qui sont du meilleur pittoresque. On respire vraiment, dans ce monde si peu connu du « monde, » la liberté des enfants de Dieu. Suivez un peu ce croquis des récréations que trace le P. Longhaye dans une lettre de direction à l'un de ses anciens élèves, et goûtez la sincérité du religieux, qui s'exprime avec cette liberté, la sincérité du biographe qui publia ces lignes, la sincérité des Supérieurs qui les laissent publier :

« Pour certaines natures, écrit le P. Longhaye (déc. 1903), du moins les plus *artistes,* par exemple, il arrive souvent que la pire des mortifications involontaires offertes directement par la Providence soit la vie en communauté et que, dans la vie de communauté, le moment critique à tous égards soit la récréation... Même dans un milieu cultivé, délicat, sensible, bien disposé, religieux en un mot, tel que le nôtre, il faut bien se résoudre à trouver encore une grande variété de tempéraments, d'esprits, d'éducations, de goûts, finalement de valeur morale tant naturelle que surnaturelle. Ajoutez que par une certaine force des choses, *les grands parleurs, les rois de la conversation sont parfois ceux qui auraient quelque raison de se taire.* Ajoutez encore un certain respect humain fort inconscient, fort innocent, mais non moins réel, qui arrête sur bien des lèvres toute parole un peu plus sérieuse et relevée. On craint d'ennuyer, d'être ou de paraître pédant, poseur, prêcheur, que sais-je ? Tout cela fait que souvent la conversation appartient aux diseurs de quolibets vulgaires, de gaudrioles, ou tout au moins d'inutilités. Tout cela fait que pour d'aucuns, à tel moment et dans telle circonstance, l'heure de la récréation n'est pas, loin de là, celle du plaisir ni même du repos et j'entends sans peine aucune, pour l'avoir expérimenté personnellement, que ce soit là une des épines ou des épreuves de la vie religieuse. »

Mais ensuite, comme c'est à Jésus-Christ qu'il faut toujours tout ramener, il ajoute :

« Rappelez-vous Notre-Seigneur conversant avec les

Apôtres. Quelle distance de leurs âmes à la sienne, de leurs pensées, de leurs allures aux siennes !... Et comment portait-il cette supériorité qui aurait pu être si accablante pour eux ? Comment acceptait-il cette inégalité, ce manque de correspondance et d'écho ? Etait-il *compris*, Lui ? »

Il mourut le 18 janvier 1920, à quatre-vingts ans. Deux mois auparavant, il avait fêté le soixantième anniversaire de ses premiers vœux (émis le 1er novembre 1859, à Vaugirard, entre les mains du P. Olivaint). Rendant compte de cette journée, il écrivait :

« Pour l'avant-dernière fois, j'ai pu être tenté de me croire un personnage ; la dernière sera le jour de mes funérailles, mais, comme le fait observer judicieusement mon secrétaire (il était presque aveugle depuis plusieurs années), ce jour-là je serai bien à l'abri des tentations de l'amour-propre. »

L'Infirmerie de St-Lazare, par la comtesse de Lagrèze-Champol. — In-12 de 138 p., 3 f. — Paris, Téqui.

L'Infirmerie St-Lazare de Paris, c'est, pour qui a lu Taine, l'arrière-fond de la boue humaine. C'est là, dans sa visite à St-Lazare, que Taine a pris la conscience la plus aiguë de l'héroïsme des religieuses préposées à la garde de ces malheureuses, conscience aussi de la vertu, pour lui inintelligible, de cette Eucharistie en laquelle d'Haussonville, qui l'accompagnait, l'invitait à voir le ressort mystérieux et l'aliment constant de cet héroïsme.

C'est là que Mme de Lagrèze-Ch. s'est sentie appelée de Dieu. Elle a résisté, elle s'est débattue contre cette vocation. Puis Dieu a été le plus fort. Elle s'est rendue. Et elle en a été récompensée, dès ce monde, et sans retard. Elle a trouvé là-bas de la misère, des misères innommables, « l'égoût toujours coulant de boue humaine » dont parle Taine, mais aussi des perles, des fleurs de grâce, ou plutôt des racines toutes prêtes à monter et à fleurir au souffle de la miséricorde divine. Elles ne sont pas toutes repentantes, ces pauvres enfants ; elles sont sincères du moins, elles ne cachent rien, elles parlent avec la voix du cœur, ce qui est déjà énorme. Transcrivons, au hasard, quelques-uns des mots recueillis sur ces lèvres ou dans leurs lettres. A l'une d'elles qui ne répondait que par monosyllabes, pleurant sans s'arrêter : — « Mais t'ai-je fait de la peine ? — Oh non, Madame, c'est de la reconnaissance en voyant qu'*à moi* quelqu'un parle avec bonté ! »

D'autres : — « Madame, un prêtre pour me laver du mal, et une maison de refuge d'où je ne veux plus sortir ! Je vous en prie... tout de suite... — Si maman n'avait pas divorcé, rien ne serait arrivé... — Oh Madame, si on nous avait poussées du bon côté, au lieu de nous pousser du mauvais !... — Mon père m'a mise dehors avec un billet de cinq francs, le jour de mes quinze ans... — Si j'avais pu vous connaître plus tôt, je serais restée à mon travail, vous êtes *maman deux*... — Puisque vous m'aimez, je ne détruirai pas mon enfant ; vous avez raison de dire qu'il va me racheter... — Oh ! faites-moi retrouver mes parents, je vous en prie ! — Faites-moi baptiser, je ne veux plus de cette vie, vous serez la marraine de mon enfant... — Je ne me sens plus seule dans ce grand Paris depuis que j'ai eu le plaisir de correspondre avec vous et de vous confier toutes mes pensées. Veuillez accepter ma photographie... — Je vous dirai, Madame, que j'ai bien changé, je n'ai plus la tête aussi folle comme à un moment, je laisse pousser mes cheveux et je fais un chignon : comme cela je n'ai plus aussi mauvaise figure... »

« Moi, dit celle-ci, je suis la plus mauvaise. Je ne peux me guérir. — Si, parce que vous vous croyez la plus malade. »

« Madame, comment Dieu pourrait-il me pardonner tant de fautes ? — Regardez, mon enfant, comme ce vent, là-bas, soulève et balaie la poussière ; j'imagine que Dieu est meilleur ouvrier. »

Et des morts souvent sublimes, des morts qui sont de magnifiques exemples de réparation, et d'apostolat. Des mourantes qui appellent leurs compagnes de misère et, jusqu'au dernier souffle, leur recommandent de se convertir aussitôt et de ne jamais retomber dans le vice qui tue le corps et l'âme...

Voilà des pages qui doivent être lues par toutes les dames d'œuvres et par tous nos confrères, par tous ceux qui ont à prendre contact, sinon avec « l'égoût » de St-Lazare, du moins avec le péché, qui est toujours un miasme d'égoût, avec les victimes du péché que sont toutes nos ouailles, que nous sommes tous.

La Maternité mystique de la Vierge Marie, d'après le Bienh. de Montfort. *Méditations sur la T. S. Vierge,* par A. Lütz, O. P. — In-12 de XI-199 p., 4 f. — Tours, Mame, 1923.

Ces méditations sont un résumé pratique, à l'usage des âmes ferventes et désireuses de perfection chrétienne, du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge.* C'est l'*Ad Jesum per Mariam* du B. Grignion de Montfort commenté. Le fondement théologique de la maternité mystique de la Sainte Vierge est sa maternité spirituelle à l'égard des hommes. Mais l'auteur emploie, évidemment à dessein, le terme de maternité « mystique, » pour nous faire comprendre les progrès qu'une confiante et filiale dévotion envers la Mère de Dieu et des hommes doit réaliser en nos âmes dans la voie de la vie unitive et contemplative. Ces méditations, offertes tout d'abord à un auditoire de religieuses et de jeunes filles chrétiennes, sont, par leur clarté et leur simplicité d'expression, à la portée de tous ceux que n'absorbent pas les préoccupations vulgaires.

Nous recommandons très particulièrement le beau chap. VI : Comment l'âme se consume dans l'amitié de Notre-Dame ; avec ses quatre subdivisions : Comment il faut vivre *avec, par, en* et *pour* Notre-Dame.

Pensée et Action, par Mgr Cagnac. — *Ire Série.* In-16 de XVI-248 p., 7 f. — Paris, de Gigord.

Mgr Cagnac réunit ici des conférences, discours ou études qu'il groupe sous trois chefs : 1° *Religion :* panégyriques de la B. Thérèse de l'Enfant Jésus ; allocutions sur sainte Jeanne d'Arc et sur les morts de la guerre ; — 2° *Histoire :* conférence sur la B. Jeanne de Valois, la « douloureuse » fille de Louis XI ; l'Aristocratie au XXe siècle ; la querelle des Investitures ; — 3° *Littérature :* G. Sand ; la Petite Patrie et la Vie littéraire (discours de réception à l'Académie du Centre, à Châteauroux) ; lettres inédites de Fénelon.

Il n'écrit que pour agir. D'où le titre qu'il a donné à ce recueil : « Chaque pensée, dit-il, doit se muer en action. Chaque page est un acte. » S'il pouvait soupçonner que ses lecteurs ne sentent pas leur esprit s'ouvrir, leur cœur grandir, leur volonté s'affermir à la lecture de ses déjà nombreux ouvrages, il briserait sa plume, dit-il. Alors, nous pouvons être tranquilles : il n'aura pas à la briser. Et il a reçu l'an dernier quelque chose de plus précieux encore que les encouragements édifiés de ses lecteurs : la bénédiction du Saint-Père pour sa plume et pour sa parole.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 30 julii 1924.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

Café vert d'Haïti

de qualité supérieure
Frs. 11,50 le kilo
Louis AUGUSTIN, 18, quai de la Monnaie
BORDEAUX
R. C. Bordeaux 8.380 A.

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

Pour bien Digérer

Que de maladies éviteraient les gros mangeurs et ceux qui ont des emplois sédentaires, s'ils avaient soin de prendre deux ou trois fois par semaine un **Grain de Vals**, laxatif dépuratif, avant le repas du soir ! 2 fr. 20 le flacon.

Fondée en 1830 — Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Siège Social — 2, Rue Pillet-Will PARIS

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs

L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

GAUDRAP & C°

MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D. des Champs, PARIS (VI^e)
R. C. Seine 87.225
Représentant, Maquettes, Catalogues sur demande
Très importants travaux en cours d'exécution

Notre-Dame de Paris	Eglise de St-James (Manche)
La Sainte-Chapelle	Eglise St-Jean, à Bar-le-Duc
Eglise de Bully-les-Mines	Eglise St-Antoine, à Marseille
Cathédrale de Tréguier	Eglise St-Benoit, Le Mans
Institut libre de Saint-Lô	Eglise St-Jacques, à La Villette

LISEZ CECI M^me L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale, LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc. fins d'éditions.
Catalogue périodique gratuit
R. C. LILLE 827

MARBRERIE RELIGIEUSE

AUTELS, RETABLES, CHAIRES, EX-VOTOS, etc...

RÉFÉRENCES :
Basiliques de Fourvières et de Lourdes

DESSINS & DEVIS SUR DEMANDE

Société des Marbres, Pierres & Granits ANONYME Capital 2.000.000 f.
23, Quai des Brotteaux, LYON
Léon GUINET, Administrateur-Directeur

Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

ARTHRITIQUES

VICHY CÉLESTINS

Élimine l'Acide Urique

R. C. Paris 30051.

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÊTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2^e
R. C. Seine 101.853

La Maison MAZO, 33, Boulevard Saint-Martin, PARIS III^e, vous enverra **GRATUITEMENT** son journal de **PROJECTION** et **T.S.F.** du mois en cours **GRANDES NOUVEAUTÉS.**
R. C. Seine 11.547
(OMBRES ET LUMIÈRE)